



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6396^e séance

Mercredi 13 octobre 2010, à 10 h 15
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Nishida
	Liban	M. Habib
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix
au lendemain d'un conflit (S/2010/386)

Rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la
consolidation de la paix (S/2010/466)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386)

Rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Bangladesh, du Canada, du Chili, de la Croatie, de l'Égypte, de la Finlande, de l'Irlande, du Maroc, du Népal, du Pakistan, du Pérou, du Portugal, de la République tchèque et de la Thaïlande des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Peter Wittig, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de l'Allemagne.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Wittig à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Pedro Serrano, Chef de la délégation de l'Union

européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serrano à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/386, qui contient le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, et sur le document S/2010/466, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix.

Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon. Avant de l'inviter à prendre la parole, j'informe les membres du Conseil que nous tiendrons des consultations après la déclaration du Secrétaire général, et que nous reprendrons la séance à l'issue de ces consultations. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : L'une des tâches les plus difficiles et les plus importantes de l'ONU est de faire en sorte que les pays qui sortent d'un conflit dévastateur ne retombent pas dans la violence. Consolider la paix peut paraître simple, mais nos expériences douloureuses nous ont appris qu'il n'en est rien. La réussite exige de la patience, un engagement à long terme et la participation d'un large éventail d'acteurs œuvrant conjointement. Nous sommes confrontés chaque jour à de réelles difficultés alors que nos missions sur le terrain, nos fonds, nos programmes et nos institutions s'emploient chacun à leur manière à fournir l'aide dont ont besoin les nations pour se reconstruire après une guerre. Nous ressentons constamment un besoin profond de faire mieux.

C'est dans cet esprit que j'ai établi dans mon rapport de l'année dernière sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) un programme d'action pour aider l'ONU à fournir plus rapidement et de manière plus efficace un appui aux initiatives nationales de consolidation de la paix et pour que les effets de ces initiatives soient durables.

Nous accomplissons des progrès au Burundi, en Haïti, au Népal, en Sierra Leone et dans d'autres pays.

Nous devons nous souvenir que pour les peuples qui ont souffert d'un conflit, les progrès n'arrivent jamais assez vite. Le test ultime est de savoir si nous avons bien rempli notre mission sur le terrain et si nous donnons aux populations concernées des signes d'espoir allant au-delà de simples paroles ou de simples promesses.

Un an après la publication de mon rapport, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons accompli des progrès véritables dans la mise en œuvre des recommandations spécifiques que j'avais formulées afin de mieux organiser nos efforts de consolidation de la paix. Il nous reste cependant un long chemin à parcourir. Quatre domaines notamment exigent toute notre attention.

Premièrement, nous devons déployer les bonnes personnes au bon endroit et au bon moment. Nous déployons à présent des représentants spéciaux et d'autres responsables de l'ONU plus rapidement dans les situations de crise. Tous les hauts responsables ont maintenant des contrats de mission qui définissent leurs objectifs et leurs priorités et visent à garantir qu'ils rendent mieux compte de leur action.

Les dirigeants sont soumis à des exigences croissantes dans les situations de crise. Il leur est maintenant demandé de mettre en œuvre les mandats élargis du Conseil de sécurité, de fournir une vision stratégique, de garantir une bonne coordination et de mettre au point une planification conjointe. Nous devons leur fournir des équipes d'appui correctement formées et équipées qui leur permettront de s'acquitter de l'ensemble de leurs responsabilités dès les premiers instants.

Ces exigences justifient l'examen des capacités civiles internationales en cours. Cet examen est fondé sur la nécessité de faire en sorte que l'aide internationale fournie au lendemain d'un conflit soit adaptée aux besoins et aux priorités à l'échelle nationale, que nous fassions un meilleur usage des capacités des femmes et du monde du Sud, et que nos réactions soient plus rapides et plus souples. J'attends avec intérêt les recommandations du Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner les capacités civiles internationales, dirigé par Jean-Marie Guéhenno, au début de l'année prochaine. Dans l'intervalle, j'encourage tous les États Membres à participer à l'examen et à contribuer à ses résultats.

Deuxièmement, nous devons pouvoir compter sur un financement prévisible. Quel que soit le type de

présence de l'ONU, nous et nos partenaires nationaux avons besoin de fonds suffisants fournis en temps voulu, en particulier dans le cadre d'interventions en pleine crise. Dans les situations de transition fragiles, le Fonds pour la consolidation de la paix peut rapidement financer des interventions rapides, ce qui peut inciter d'autres sources à fournir un financement à long terme. Le Fonds a rationalisé ses procédures, ce qui lui permet de répondre plus rapidement aux besoins urgents. J'encourage les États Membres à contribuer à sa reconstitution.

Toutefois, le Fonds n'est qu'un élément parmi tant d'autres. De nombreuses autres initiatives sont en cours qui visent à ce que toutes les sources de financement des opérations de consolidation de la paix fassent preuve de davantage de flexibilité et supportent un certain risque. J'invite instamment les États Membres à apporter également leur appui à ces initiatives.

Troisièmement, nous devons établir des partenariats plus solides. Le renforcement de la coopération et l'adoption d'approches conjointes au sein de l'ONU ont certes leur importance, mais cela ne suffit pas. Nous devons instaurer des partenariats stratégiques approfondis. C'est avec cela à l'esprit que nous avons commencé à renforcer la coopération et à établir des liens institutionnels plus étroits avec la Banque mondiale.

Les partenariats fonctionnent mieux quand les rôles sont clairement établis. Des efforts pour améliorer la clarté et approfondir les capacités sont en cours dans des domaines fondamentaux tels que l'action antimines, la médiation et l'assistance électorale, mais nous devons encore revoir l'arrangement institutionnel dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité et le rétablissement de la légalité. À cette fin, je suis partisan d'un examen direct des avantages comparatifs que présentent les différents acteurs des Nations Unies et d'autres partenaires, en fonction des capacités et des effectifs disponibles. Cela représentera une importante priorité dans les mois à venir, et je compte sur l'appui du Conseil.

L'un des partenariats les plus importants est celui qui existe entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Une collaboration plus étroite peut aider le Conseil à appuyer plus efficacement les opérations de consolidation de la paix dès le début, y compris en permettant aux opérations

de maintien de la paix d'avoir un impact en tant que premiers facteurs de consolidation de la paix et en garantissant l'institutionnalisation par les bureaux intégrés pour la consolidation de la paix de ces premiers résultats.

S'agissant du récent examen de notre dispositif de consolidation de la paix, j'attends avec intérêt l'issue des délibérations du Conseil et de l'Assemblée générale.

Quatrièmement, nous devons placer les femmes au centre des initiatives de consolidation de la paix. C'est là qu'elles devraient être, non seulement à cause de leurs besoins dans ce domaine, mais surtout en raison de leurs capacités. Néanmoins, nous n'y sommes pas véritablement parvenus, et nous n'avons pas non plus mis pleinement en œuvre la résolution 1325 (2000). Il est crucial que les femmes fassent entendre leur voix pour que les fondements de la paix soient justes et équitables, or elles ne participent pas encore systématiquement à toutes les étapes du processus de paix.

Mon nouveau rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466) propose une stratégie globale pour relever ces défis. Il recense les obstacles que doivent franchir les femmes dans sept domaines principaux : la médiation, la planification du relèvement, le financement, les capacités civiles, la gouvernance à l'issue d'un conflit, l'état de droit et le relèvement économique. Il prend des engagements précis face à chacun de ces obstacles, établissant par là même un cadre pour la pleine mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Mais cela n'a pu se faire sans affecter de financements spéciaux aux besoins des femmes. Les conflits laissent les États gravement affaiblis et les structures sociales en lambeaux. Dans ces situations, les femmes jouent un rôle capital en veillant aux besoins fondamentaux et à la survie de leur famille et de leurs communautés. J'ai par conséquent stipulé que tous les fonds de consolidation de la paix gérés par l'ONU allouent dorénavant 15 % de leurs fonds à des projets consacrés aux besoins spécifiques des femmes, œuvrant à l'égalité des sexes ou permettant une autonomisation des femmes. Promouvoir la cause des femmes, de la paix et de la sécurité permet de renforcer la légitimité des processus de paix et des structures de gouvernance, et doit faire partie intégrante de nos efforts de consolidation de la paix; cela ne peut intervenir après coup.

Le travail de reconstruction de sociétés ravagées par les conflits exige un engagement à long terme, une démarche véritablement intégrée et des ressources humaines, financières et institutionnelles en quantité suffisante. Il n'existe pas de séquence prédéterminée qui voudrait que l'instauration de la paix soit automatiquement suivie du maintien de la paix, que suivrait à son tour la consolidation de la paix; il est nécessaire au contraire de maintenir en tout temps une certaine souplesse permettant de recourir à chacun des instruments dont nous disposons au moment approprié.

Il est essentiel que nous développions le dispositif de consolidation de la paix et que nous œuvrions à plus de cohérence au sein du système des Nations Unies. Si nous parvenons à relever ces défis, nous nous rapprocherons de notre objectif primordial, qui est d'instaurer durablement la paix. Je continuerai de compter sur l'appui et la coopération du Conseil à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, j'invite à présent les membres du Conseil à tenir des consultations. La 6396^e séance reprendra sous peu.

La séance, suspendue à 10 h 30, est reprise à 11 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M. Peter Wittig. Je donne maintenant la parole à M. Wittig.

M. Wittig (*parle en anglais*) : L'année dernière, le Conseil de sécurité a reconnu que le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) représentait une contribution importante dans la perspective d'une intervention internationale plus efficace et plus cohérente en matière de consolidation de la paix après les conflits. Le Conseil a également constaté l'engagement continu de la Commission de consolidation de la paix, au moment où le Secrétaire général entamait la mise en œuvre de son plan d'action ambitieux. Même si un certain nombre de recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport de l'année dernière portaient sur des mécanismes internes du système des Nations Unies, tout le monde semble admettre que la Commission de consolidation de la paix est l'instance la plus susceptible de recueillir l'appui des États Membres pour un programme commun et cohérent de

consolidation de la paix des Nations Unies. Par conséquent, la Commission de consolidation de la paix a collaboré régulièrement à la rédaction des deux rapports dont le Conseil est saisi aujourd'hui et a pu y contribuer, par ses idées et ses points de vue. Il s'agit du rapport intérimaire sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, publié sous la cote S/2010/386 et du rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix, publié sous la cote S/2010/466.

La semaine dernière, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix s'est réuni afin d'examiner ces deux rapports. Nous avons reçu des informations détaillées de la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Judy Cheng-Hopkins. Les participants à la réunion ont également entendu un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Président du Groupe consultatif de haut niveau sur l'examen des capacités civiles internationales, un autre processus important résultant du rapport de 2009 sur la consolidation de la paix.

Je voudrais faire part au Conseil de quelques points à retenir des débats tenus par la Commission de consolidation de la paix la semaine dernière. Premièrement, en ce qui concerne le renforcement des capacités, nous avons souligné qu'il importe de renforcer l'appropriation nationale et les capacités nationales, afin de jeter des bases solides pour une consolidation de la paix durable. Nous avons souligné que le lien qui existe entre la prise en charge nationale et le renforcement des capacités nationales est un principe primordial d'une stratégie efficace de consolidation de la paix. Deuxièmement, s'agissant des rôles et des attributions, nous avons pris note des progrès qui ont été faits s'agissant de clarifier les rôles et les attributions dans l'action antimines et la médiation. Nous avons également souligné la nécessité de clarifier davantage les rôles joués par les différents acteurs du système des Nations Unies dans des domaines clefs comme les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion, la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit. Nous attendons le résultat des examens en cours sur les rôles et les attributions dans ces domaines. Comme nous le savons tous, la clarté, et par conséquent, la mise en place de cadres solides de responsabilité pour les mesures prises dans ces domaines prioritaires de la consolidation de la paix ne feront que renforcer l'efficacité et la cohérence de notre intervention en matière de consolidation de la paix.

Troisièmement, en ce qui concerne les relations entre l'ONU et la Banque mondiale, la Commission de consolidation de la paix a consacré en 2010 une grande partie de ses activités à explorer les moyens de renforcer son partenariat avec la Banque mondiale. Nous nous réjouissons donc des initiatives en cours, visant à renforcer les relations entre l'ONU et la Banque mondiale au niveau du siège et soulignons qu'il importe d'accomplir des progrès plus concrets sur le terrain. Il y a des signes encourageants de liens plus dynamiques s'agissant de pays donnés, par exemple en ce qui concerne la République centrafricaine.

Quatrièmement, pour ce qui est du financement, nous ne saurions trop souligner combien il importe d'apporter un appui financier coordonné et plus prévisible aux initiatives de consolidation de la paix. Par conséquent, nous réaffirmons la nécessité d'un financement souple pour les instruments de consolidation de la paix. À cet égard, nous avons pris bonne note des progrès réalisés s'agissant de l'approbation des projets du Fonds pour la consolidation de la paix, par le biais d'une facilité de réponse immédiate et le relèvement du plafond de financement de cette facilité de 10 millions de dollars.

La Commission de consolidation de la paix a contribué à la rédaction du rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix. Nous avons pris bonne note du plan d'action, qui vise une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix. Comme les membres le savent, le mandat de la Commission de consolidation de la paix reconnaît le rôle que les femmes jouent dans la consolidation de la paix, en tant que victimes de conflits et en tant qu'agents essentiels de changements positifs et de la reconstruction de sociétés au lendemain d'un conflit. La Commission de consolidation de la paix continuera de coopérer avec tous les acteurs pertinents dans les pays inscrits à son ordre du jour, pour veiller à ce que ses conseils prennent en compte la problématique hommes-femmes et que le rôle et la participation des femmes dans les activités de consolidation de la paix soient dûment reflétés. Par ailleurs, nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec la nouvelle Entité, ONU-Femmes, et saisissons cette occasion pour féliciter M^{me} Micheline Bachelet de sa nomination à la tête de cette nouvelle Entité.

Pour terminer, je tiens à indiquer que les progrès réalisés dans l'élaboration des rapports du Secrétaire général relatifs à la consolidation de la paix ont permis

de mettre en exergue un certain nombre de possibilités à exploiter et de problèmes à régler dans la poursuite de l'évolution du programme de consolidation de la paix des Nations Unies. En appelant les acteurs à participer et à contribuer aux recommandations, nous mettons progressivement l'accent sur la nécessité d'une meilleure intégration des efforts. La Commission de consolidation de la paix est déterminée à continuer à plaider en faveur d'un programme de consolidation de la paix des Nations Unies plus adapté, plus cohérent et plus intégré. Une étape cruciale sur cette voie passera certainement par des synergies plus étroites entre le Conseil de sécurité et la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wittig pour sa déclaration.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de débattre des rapports du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) et sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). Je tiens à remercier le Secrétaire général et le Président de la Commission de consolidation de la paix pour leurs exposés d'aujourd'hui.

Plus de deux ans et demi se sont écoulés depuis que le premier rapport sur la consolidation de la paix (S/2009/304) a été commandé, une commande qui découlait des inquiétudes suscitées par l'appui offert par la communauté internationale, notamment l'ONU, aux pays qui sortent d'un conflit. Nombre des questions que ce rapport soulevait n'étaient pas nouvelles, mais le processus a donné un nouvel élan aux efforts visant à résoudre les problèmes habituels de fragmentation, de direction inefficace, d'absence de stratégie et de lenteur du déploiement des compétences civiles et des financements. Il en va de même pour la participation des femmes à la consolidation de la paix. De nombreux problèmes évoqués dans ce rapport de qualité ne sont pas nouveaux non plus. Le problème a trait aux résultats, et non à la méconnaissance des problèmes.

Nous avons réalisé des progrès au fil des deux années écoulées, mais ils ne suffisent pas. Au cours des deux prochaines années, nous devons passer de la réflexion et des débats à New York au déploiement et à la mise en œuvre sur le terrain. À cette fin, nous proposons un plan d'action en cinq points.

Premièrement, nous devons mener à bien les programmes de réforme en cours – de l'examen des

capacités civiles à la clarification des attributions, en passant par la mise en place de méthodes nouvelles et innovantes pour améliorer les liens entre l'ONU et la Banque mondiale.

Deuxièmement, nous devons tirer les enseignements des réformes déjà achevées pour savoir ce qui fonctionne, notamment dans les domaines du leadership, de la planification intégrée et des financements. Nous devons veiller à ce que ces enseignements soient systématiquement incorporés dans la planification et la mise en œuvre d'autres missions. À cet égard, je tiens à citer l'exemple de la Sierra Leone, où une direction avisée et l'intégration des efforts ont abouti à un changement marqué dans l'appui apporté par les Nations Unies à ce pays.

Troisièmement, nous devons privilégier les situations dans lesquelles des goulets d'étranglement persistants entravent la consolidation de la paix durable. Le système des Nations Unies, en coopérant étroitement et plus efficacement avec ses partenaires internationaux, doit pouvoir mieux aider les pays à éliminer ces goulets d'étranglement. Nous avons vu à maintes reprises que l'absence de progrès dans certains domaines clés – comme notamment la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de la légalité, le rétablissement d'autres fonctions régaliennes majeures et la relance de l'économie – peut freiner la progression générale et provoquer la reprise du conflit.

Quatrièmement, une réelle amélioration sur le terrain est indispensable dans les pays prioritaires. Par exemple, au Libéria, nous voulons que l'évolution de la présence des Nations Unies commence dès après les élections. Nous estimons que, après son récent examen qui a été d'une aide précieuse, la Commission de consolidation de la paix a un rôle critique à jouer pour préparer cette transition, en aidant à renforcer les capacités de police de manière que les Nations Unies puissent transférer aux autorités nationales les responsabilités en matière de sécurité.

La République démocratique du Congo constitue un autre exemple. Le Conseil de sécurité a envoyé un signal fort en début d'année lorsqu'il a transformé la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo en Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Il convient de plus en plus de mettre l'accent sur la stabilisation, la consolidation de la paix allant main dans la main avec un maintien de la paix robuste. Nous ne pouvons pas

remédier aux causes profondes de la violence et de l'insécurité qui règnent en République démocratique du Congo sans une réforme de la police et de l'armée et sans une réelle amélioration des capacités du secteur judiciaire du pays.

Cinquièmement enfin, la consolidation de la paix après un conflit ne saurait être menée à bien si on ne veille pas à ce que les femmes participent à part égale au processus. Elles doivent être régulièrement impliquées dans le règlement des conflits, la consolidation de la paix après un conflit et la gouvernance, si l'on veut instaurer une paix durable. Cette année marque le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000), et nous considérons le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix comme un pas important dans la bonne direction. Les obstacles qui entravent la participation efficace des femmes à la consolidation de la paix sont loin d'être négligeables, mais cela justifie plus encore la nécessité d'une unité d'action. Le rapport du Secrétaire général donne au système des Nations Unies, à la communauté internationale et aux États touchés par des conflits une direction claire pour faire avancer concrètement les choses s'agissant de la participation des femmes sur le terrain. Nous estimons que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme aura un rôle important à jouer dans ce sens.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie l'Ouganda d'avoir organisé le présent débat qui nous donne l'occasion de poursuivre nos débats sur les deux rapports récemment publiés sur la consolidation de la paix. Nous remercions également le Secrétaire général de les avoir présentés aujourd'hui. L'Autriche se félicite de la publication des deux rapports et de la participation cohérente et sans relâche du système des Nations Unies à la mise en œuvre du programme d'action et du plan d'action présentés dans le rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466).

Je souhaite par ailleurs la bienvenue au Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Wittig, et je le remercie pour son exposé d'aujourd'hui et pour la manière dont il dirige la Commission.

L'Autriche s'associe à la déclaration que fera le représentant de l'Union européenne au cours du débat.

Le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit

(S/2010/386) souligne à juste titre que, malgré les progrès considérables réalisés par les Nations Unies et leurs partenaires en matière de consolidation de la paix, les principaux obstacles persistent. Nous saluons les efforts que le Secrétaire général déploie pour faire en sorte que la direction soit plus efficace au Siège et sur le terrain, ainsi que pour améliorer la planification et l'élaboration de la stratégie. De notre point de vue, une meilleure coordination doit également intervenir à l'extérieur du système des Nations Unies afin d'éviter les doublons et de garantir l'efficacité des efforts de consolidation de la paix.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts visant à intensifier la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union européenne et l'Union africaine, ainsi qu'avec les institutions financières internationales. Il est essentiel de recourir au maximum aux partenaires ayant un avantage relatif sur le terrain.

Mon pays a maintes fois souligné l'importance d'une prise en main nationale des processus de consolidation de la paix. Afin de promouvoir une prise de direction des opérations par les autorités nationales et d'assurer la viabilité des progrès, tous les efforts de consolidation de la paix doivent s'appuyer dans la mesure du possible sur les capacités nationales existantes. À cet égard, nous saluons les processus d'évaluation des capacités existantes, sur lesquels doit se fonder le déploiement des compétences civiles. L'examen en cours des capacités civiles contribuera à faire en sorte que les compétences civiles en matière de consolidation de la paix soient déployées de manière efficace et opportune et que les compétences spécialisées nécessaires pour répondre aux besoins des femmes soient prises en compte.

Une action décisive en vue d'instaurer une paix durable et un développement viable à long terme doit être entreprise dès le départ et s'accompagner du déploiement possible de missions intégrées de consolidation de la paix. Il s'agit d'un point qui a fait l'objet de nombreuses discussions au Conseil ces derniers mois et années.

Restaurer l'état de droit, veiller au respect des droits de l'homme, prendre les dispositions nécessaires pour que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants soient effectifs, procéder à la réforme du secteur de la sécurité et aider au retour et à la réadaptation des réfugiés et des personnes déplacées – voilà les premières priorités au

lendemain d'un conflit. Elles doivent s'accompagner de la réforme et de la restauration d'institutions judiciaires efficaces et indépendantes et de mécanismes de réconciliation.

Une approche coordonnée et cohérente est nécessaire pour garantir la pleine participation des femmes à tous les efforts de consolidation de la paix. L'absence relative des femmes dans les négociations de paix et les processus de planification au lendemain d'un conflit a été récemment étayée par des chiffres concrets dans une étude réalisée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Les femmes n'occupent que rarement les principales fonctions régaliennes, elles ne parviennent pas à faire en sorte que leurs problèmes soient abordés dans les accords et les processus de paix, et elles ne sont pas en position de veiller à ce que leurs besoins soient prioritaires dans les processus de planification ou que des ressources suffisantes soient allouées pour y répondre. Ce problème doit être abordé par le Conseil et le système des Nations Unies de manière plus systématique.

L'Autriche appuie donc pleinement le plan d'action du Secrétaire général, composé de sept engagements, pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix et appelle le Secrétariat et les autres organismes compétents à traduire ces engagements dans des programmes concrets qui permettront d'aborder les priorités en matière de consolidation de la paix identifiées par le Secrétaire général dans son rapport de 2009 (S/2009/304) en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Cela garantira la pleine participation des femmes.

L'Autriche se félicite vivement du rôle crucial joué par la Commission de consolidation de la paix pour répondre aux besoins d'un pays après un conflit et promouvoir et garantir la participation des femmes à tous les efforts de consolidation de la paix, comme l'indique le rapport du Secrétaire général.

Nous tenons à souligner la nécessité pour le Conseil d'associer la Commission à ses travaux et de lui demander conseil dès le début. Il s'agit là, de toute évidence, d'un domaine où, si je puis me permettre, il est possible de progresser. J'ajouterai que cela vaut également pour les contacts entre le Conseil et les formations pays de la Commission. Nous avons, nous aussi, examiné les possibilités d'accroître cette coopération, et je pense que le groupe de travail

informel sur les méthodes de travail a fait un certain nombre de suggestions très importantes dans ce domaine également.

En promouvant une démarche cohérente et intégrée qui insiste sur les principes d'appropriation nationale et de coopération régionale, la Commission contribue pour beaucoup à la consolidation démocratique à long terme et à un développement économique durable. L'inscription récente du Libéria à l'ordre du jour de la Commission atteste que son action continue d'être perçue comme particulièrement avantageuse et bénéfique pour les pays sortant d'un conflit.

Nous nous félicitons du rapport élaboré par les trois cofacilitateurs sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU (S/2010/393, annexe), où figurent une analyse approfondie de ses forces et faiblesses et un large éventail de recommandations. Il sera instructif d'entendre les trois cofacilitateurs dans le cadre du débat d'aujourd'hui.

L'Autriche attend avec intérêt l'examen du rapport par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et elle espère que, le moment venu, une résolution sera adoptée pour permettre au Secrétaire général et à tous les autres acteurs concernés de mettre en œuvre les recommandations.

En outre, nous avons hâte de recevoir du Secrétaire général des mises à jour régulières sur les efforts déployés pour garantir la pleine participation des femmes aux activités de consolidation de la paix. Les indicateurs pour mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sont un instrument utile pour suivre les progrès à cet égard.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier, ainsi que votre délégation, d'avoir préparé la déclaration présidentielle qui sera adoptée aujourd'hui.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Secrétaire général et l'Ambassadeur Wittig de leur rôle de chef de file, ainsi que les présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix de tous leurs efforts pour faire avancer les travaux de la Commission tant sur le terrain qu'à New York. Les États-Unis continuent d'appuyer vigoureusement le travail de la Commission de consolidation de la paix, la promotion d'une paix durable étant au cœur de la mission de l'ONU.

Aujourd'hui, je voudrais souligner quatre points essentiels. Premièrement, l'ancien Secrétaire général, M. Annan, avait l'habitude de parler du « milieu manquant » entre le maintien de la paix et le développement durable. La Commission de consolidation de la paix, créée il y a cinq ans, a été une première mesure importante pour combler cette lacune. Appuyer la paix durable nécessite de relier entre eux de nombreux acteurs. Les progrès ont parfois été plus lents que nous l'avions espéré, mais, aujourd'hui, la Commission s'acquitte de l'engagement qu'elle a pris à l'égard des pays inscrits à son ordre du jour. L'inscription du Libéria à l'ordre du jour de la Commission témoigne d'ailleurs d'une confiance croissante dans cette nouvelle institution importante. En outre, la décision des États-Unis d'assumer un rôle de chef de file dans la récente mission de la Commission au Libéria traduit notre attachement au relèvement du Libéria et au renforcement de la Commission actuellement en cours.

Pour l'essentiel, le succès de la Commission sera mesuré à l'aune du travail accompli dans les pays au cas par cas. Nous nous félicitons donc qu'un nombre croissant de pays choisissent de figurer à son ordre du jour. Cela montre qu'elle est en mesure d'accroître la cohérence entre les donateurs et de susciter un dialogue franc sur les causes sous-jacentes de l'instabilité qui entraînent souvent la reprise tragique des conflits.

La Commission de consolidation de la paix est une institution qui monte en puissance. Elle continue à jouer un rôle important grâce à l'attention et aux ressources accrues qu'elle mobilise en faveur des pays sortant d'un conflit et aux stratégies d'édification d'une paix durable qu'elle propose au lendemain d'un conflit violent. Toutefois, pour faire véritablement office de chef de file en matière de consolidation de la paix, la Commission doit redoubler d'efforts pour concilier les ambitions à New York et les programmes sur le terrain. Elle doit également assurer une meilleure coordination avec les institutions internationales qui gèrent les programmes et évaluent les besoins dans les pays sortant d'un conflit.

La Commission doit aussi encourager tout une série d'acteurs, notamment les programmes et fonds des Nations Unies, les donateurs traditionnels et non traditionnels, les institutions de Bretton Woods et les spécialistes de la consolidation de la paix issus de la société civile, les organisations non gouvernementales et le monde universitaire, à promouvoir la cohérence sur le terrain en établissant un dialogue plus inclusif,

en innovant davantage, et en améliorant les pratiques optimales, la coordination, la fourniture des ressources et le renforcement des capacités.

Deuxièmement, la réussite de l'action de l'ONU dépend dans une très large mesure de l'expérience et des capacités de son personnel sur le terrain. Les efforts d'un bataillon de soldats peuvent ne servir à rien s'ils ne sont pas étayés et relayés rapidement par les conseils et la contribution d'experts civils de la consolidation de la paix expérimentés. Ce personnel civil essentiel est souvent difficile à trouver, et son recrutement et son déploiement peuvent aussi être trop lents. Nous nous félicitons donc de la décision du Secrétaire général d'entreprendre un examen de haut niveau de la capacité civile internationale en matière de consolidation de la paix, et attendons avec intérêt ses résultats au début de 2011.

Troisièmement, pour que les efforts d'édification de la paix déployés par l'ONU soient vraiment durables, les femmes doivent être intégrées à toutes les étapes du processus. La consolidation de la paix a moins de chances d'être couronnée de succès lorsque les femmes sont laissées de côté. Il ne s'agit pas seulement de faire une croix dans la case sexospécificités. La participation des femmes est un ingrédient essentiel de la phase de planification à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes.

Le plan d'action en sept parties établi par le Secrétaire général fait avancer ce processus et s'engage en faveur d'une participation plus substantielle et plus systématique des femmes aux processus de rétablissement de la paix et de planification après un conflit armé. Nous sommes particulièrement favorables à cette proposition et reconnaissons la nécessité de financer suffisamment la participation des femmes à la consolidation de la paix. Mais nous devons aussi nous souvenir qu'un plan d'action ne veut pas dire grand-chose, s'il n'est pas mis en œuvre. L'ONU doit donc s'employer à surveiller, évaluer et adapter le plan d'action proposé, sans quoi il n'aura pas l'effet escompté.

Enfin, tous les organismes des Nations Unies, notamment tous les principaux fonds et programmes, doivent respecter la dimension intersectorielle de la consolidation de la paix. Les efforts visant à édifier une paix durable commencent dès l'arrivée des soldats de la paix de l'ONU, des travailleurs humanitaires ou des diplomates, et se poursuivent pendant les efforts de développement à long terme. Toutefois, le succès des

activités de consolidation de la paix dépend en dernier ressort de la direction imprimée par le pays qui sort du conflit. L'ONU doit placer le renforcement des capacités des communautés et des dirigeants locaux au premier rang de ses priorités.

Avec le bon mandat, la bonne équipe dirigeante et les ressources suffisantes, l'ONU peut et doit jouer un rôle indispensable pour aider les sociétés qui sortent d'un conflit à s'engager sur la voie d'une paix et d'une prospérité durables. Nous devons donc œuvrer de concert pour renforcer les capacités de consolidation de la paix indispensables pour permettre au Conseil de s'acquitter de son mandat de faire avancer la paix et la sécurité internationales et accroître les perspectives de progrès durables dans les pays qui sortent d'un conflit ou ont connu le chaos.

Les États-Unis sont heureux également d'appuyer le projet de déclaration présidentielle qui sera publié par le Conseil aujourd'hui.

M. Araud (France) : Monsieur le Président, je vous remercie d'abord d'avoir organisé ce débat. La France s'associe à la déclaration que fera le représentant de l'Union européenne.

Je pense que nous avons un diagnostic très largement commun autour de cette table quant à la nécessité d'améliorer l'efficacité des moyens d'action de la communauté internationale pour éviter qu'un pays fraîchement sorti d'un conflit ne rechute dans la crise. Je crois qu'il y a aussi un consensus sur le fait que c'est une entreprise de longue haleine et difficile, parce qu'il s'agit de faire travailler ensemble des institutions qui ont des pratiques et des traditions très différentes et sont attachées à leur autonomie. C'est difficile également parce que nous devons mener de front et simultanément un ensemble de tâches bien distinctes, depuis le désarmement des groupes armés jusqu'au renforcement des institutions de l'État; difficile encore parce qu'il ne peut pas y avoir d'approches séquentielles. Nous l'avons déjà dit dans cette enceinte, nous devons à la fois mener des opérations de maintien de la paix et également commencer en même temps à préparer la consolidation de la paix. C'est difficile, enfin, parce que nous devons mieux évaluer les risques associés à de nouvelles menaces, telles que le trafic de drogues et la traite d'êtres humains, le crime organisé et même la corruption, qui ont un fort potentiel de déstabilisation dans les pays fragiles.

À cet égard, je crois qu'il n'y a pas d'exemple plus éclairant de notre débat que la situation en République démocratique du Congo. Je ne suis pas le premier à citer cet exemple. Nous savons que nous ne resterons pas indéfiniment en République démocratique du Congo, mais que nous ne pourrions retirer la force des Nations Unies que si, derrière, nous laissons des institutions étatiques suffisamment solides pour assurer le développement et la stabilité de la République démocratique du Congo. Cela, nous le ferons évidemment avec les autorités congolaises.

Ces tâches de reconstruction sont immenses. Il est même d'ailleurs déjà, à l'heure actuelle, légitime de se demander si la zone est réellement passée dans l'après conflit. Il est donc essentiel qu'une relation responsable s'instaure entre les autorités de la République démocratique du Congo et l'ensemble des acteurs de la communauté internationale.

L'ONU a mis en place un plan de reconstruction de l'État dans le Kivu – le plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé. Nous devons nous assurer que toutes les organisations internationales, en particulier l'Union européenne, qui est le premier donateur, le premier bailleur des pays sortant de crise, puissent travailler dans la même direction. C'est une exigence de synergie. Et, je le répète, du fait de la gravité de la crise dont sort à peine la République démocratique du Congo, c'est sans doute le défi majeur pour notre organisation.

Nous avons des exemples de réussite relative. La Sierra Leone a été citée par mon collègue britannique, mais nous avons également l'expérience du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, expérience qui est positive et que nous devons suivre dans la mesure où elle garantit à la fois un dialogue politique avec les autorités du pays hôte et une coordination étroite des actions de reconstruction menées par les différents organismes des Nations Unies.

La stratégie de retrait de ces bureaux doit être soigneusement préparée – puisque cette question se pose, elle se pose déjà et elle se posera – afin d'éviter de nouvelles césures ou la résurgence de tensions, faute de moyens ou d'attention de la communauté internationale. Il n'y a pas de solution qui s'applique à tous les cas. Chaque problème mérite un examen spécifique de la part de la communauté internationale.

Nous suivons avec attention le travail du Groupe consultatif de haut niveau sur le renforcement des capacités civiles internationales présidé par M. Jean-Marie Guéhenno. Cette question a été évoquée par M. Peter Wittig. Elle a été également évoquée par l'Ambassadeur d'Autriche. Nous espérons des recommandations audacieuses pour mieux faire coïncider les besoins réels des pays sortant de conflit et les compétences disponibles au plan national au sein des autres États Membres, ainsi que dans l'ensemble de notre système.

Œuvrer à consolider la paix dès les premiers instants de la fin d'un conflit armé, c'est aussi valoriser la contribution des femmes comme dimension essentielle de la consolidation de la paix. Comment pourrait-on imaginer qu'on puisse laisser de côté la moitié d'une société en train de se reconstruire? Y renoncer serait poser à coup sûr les fondements de catastrophes futures. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les femmes doivent avoir accès, de manière plus systématique et sur un pied d'égalité avec les hommes, aux sphères décisionnelles dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels. À cet égard, nous soutenons pleinement l'action du Secrétaire général et nous invitons le système des Nations Unies, principalement ONU-Femmes et sa Directrice exécutive, M^{me} Bachelet, à le mettre en œuvre.

Nous discutons de ce sujet depuis longtemps. La tâche est difficile et nous avons des exemples malheureux, au Timor-Leste et en Haïti, qui prouvent que, sans cette étape de consolidation de la paix, sans l'intégration de cette étape dans la conception même et la conduite des opérations de maintien de la paix, nous échouons. Nous devons donc continuer à améliorer les moyens dont nous disposons. C'est la raison pour laquelle je vous renouvelle, Monsieur le Président, nos remerciements pour l'organisation de ce débat.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance importante sur la consolidation de la paix et sur l'importance de la participation des femmes à ce processus. Nous sommes certains que le débat d'aujourd'hui contribuera de manière constructive à cette question importante inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Président de la Commission de consolidation de la paix,

l'Ambassadeur Peter Wittig, de leurs exposés riches en détails.

La Bosnie-Herzégovine estime que le processus de consolidation de la paix doit être appuyé par tout un ensemble d'acteurs nationaux et internationaux à différents niveaux, notamment politique, technique, opérationnel, national et régional. Il importe au plus haut point qu'au lendemain d'un conflit, les rôles et les attributions des différents acteurs du système des Nations Unies soient clairement définis.

La consolidation de la paix, défi qu'il faut avant tout relever et responsabilité qu'il faut avant tout assumer au niveau national, est largement influencée par des facteurs nationaux qui décident de son déroulement. À cet égard, un accent mis dès le départ sur le renforcement des capacités nationales est un thème central des activités du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix. Le renforcement des capacités nationales et l'appropriation du processus par les autorités nationales sont des priorités essentielles à cet égard.

Nous reconnaissons que les priorités en matière de consolidation de la paix peuvent changer et peuvent comprendre des processus politiques, la prestation de services de base, le rétablissement des fonctions régaliennes ou la relance de l'économie. Ces mesures visent à instaurer une paix autonome.

Si l'on veut garantir la sécurité et fournir des services à la population au lendemain d'un conflit, le rétablissement de l'autorité de l'État et le renforcement des capacités des institutions nationales doivent être une priorité. Seul un État viable doté d'une solide structure contribuera à la paix et à la stabilité et réduira le risque de reprise du conflit.

Des partenariats solides avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, la société civile et d'autres acteurs sont des conditions préalables nécessaires pour avoir un impact et des résultats plus importants sur le terrain. Si l'on veut mener certaines activités de consolidation de la paix, il est essentiel de renforcer les relations et les liens au sein du système des Nations Unies. Il est donc de la plus haute importance d'apporter un soutien rapide et prévisible dans les domaines prioritaires de la consolidation de la paix.

Il faut insister à cet égard sur le rôle de la Commission de consolidation de la paix, avec son

approche intégrée et cohérente. En tant qu'unique organe consultatif intergouvernemental, son mandat qui consiste à répondre aux besoins des pays sortant d'un conflit pour instaurer une paix durable est de la plus haute importance. Le lien entre sécurité et développement, reconnu dans le mécanisme de la Commission de consolidation de la paix, devrait pousser la Commission à jouer le rôle préventif qui est le sien en vertu de son mandat.

La Bosnie-Herzégovine estime qu'intégrer la participation des femmes dans la consolidation de la paix, répondre à leurs besoins au lendemain d'un conflit, les faire participer davantage aux processus de planification et de gouvernance au lendemain d'un conflit et renforcer leur capacité de contribuer au relèvement économique et à la stabilité sociale dans son ensemble sont des questions clés pour les sociétés émergeant d'un conflit. Nous estimons donc que si l'on veut que les femmes aient davantage confiance dans le processus politique, il faut non seulement prendre des mesures immédiatement après le conflit, mais aussi adopter des dispositions dans les accords de paix concernant la justice, le partage du pouvoir. Il est de la plus haute importance d'augmenter les ressources nécessaires pour répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles, autonomiser les femmes sur le plan économique et promouvoir l'égalité des sexes.

La problématique hommes-femmes doit être intégrée dans les situations spécifiques à chaque pays. Elle doit faire partie intégrante de chaque aspect des activités de consolidation de la paix sur le terrain. À cette fin, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix ne doit plus être une question à part, mais doit être intégrée dans tous les aspects. Le renforcement des capacités des femmes à participer à la consolidation de la paix doit passer, entre autres, par un appui aux processus de paix grâce à des initiatives diplomatiques indépendantes, une assistance bilatérale aux pays sortant d'un conflit et par leur participation aux activités des organes intergouvernementaux de l'ONU. Nous voudrions souligner combien il importe d'intensifier la mobilisation des ressources en faveur des initiatives de consolidation de la paix visant à répondre aux besoins spécifiques des femmes, à promouvoir leur égalité et à les autonomiser. Nous exhortons les États Membres et les autres partenaires à y apporter tout leur concours.

Nous nous félicitons du fait que la grande majorité de la communauté internationale soit favorable à une action vigoureuse pour garantir la

pleine participation des femmes à la consolidation de la paix, et nous invitons instamment les États Membres à investir à long terme et de manière conséquente dans la sécurité des femmes et dans leur potentiel productif. Nous nous félicitons également de la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, et nous l'encourageons à coopérer étroitement dans ce sens avec les institutions concernées des Nations Unies et les autres parties prenantes.

De grandes étapes ont été franchies dans le domaine de la consolidation de la paix, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Nous devons maintenir la dynamique et entamer la révision des procédures et l'élaboration de programmes, en convenant minutieusement des actions qu'il convient d'entreprendre sans tarder. Il importe de souligner que l'investissement à long terme offre la possibilité d'un redressement économique, d'une société plus stable et d'une paix durable.

Enfin, nous tenons à réaffirmer notre disposition à partager les connaissances et les données d'expérience que nous avons acquises en matière de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit dans chacune des situations où notre vécu sera jugé pertinent, digne de foi et utile.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, de vos aimables paroles à l'égard de la présidence turque du Conseil de sécurité en septembre. Je vous félicite de votre accession à la présidence pour le mois d'octobre et je vous souhaite, ainsi qu'à la délégation ougandaise, plein succès.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de ses rapports analytiques détaillés sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) et sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). Je voudrais enfin remercier l'Ambassadeur Wittig de sa précieuse contribution et du rôle actif de la Commission de la consolidation de la paix.

Je voudrais brièvement mettre en exergue quelques-unes des principales conclusions que nous avons tirées de la lecture de ces rapports.

Premièrement, nous nous félicitons de voir que les liens et l'interaction entre le rétablissement de la

paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont désormais mieux compris. À cet égard, le rapport du Secrétaire général représente une importante contribution en ce qu'il formule un cadre stratégique intégré pour les opérations de paix, dans lequel ces processus se complètent et se renforcent mutuellement dès le tout début. C'est précisément ce que demandait la déclaration présidentielle (S/PRST/2010/18) adoptée au sommet du Conseil de sécurité du 23 septembre 2010 (voir S/PV.6389), et nous estimons que l'ONU est sur la bonne voie.

Deuxièmement, le Secrétaire général signale dans son rapport les nombreux problèmes à court terme qui se posent au lendemain des conflits, et indique la voie à suivre pour que ces problèmes, non plus qu'ils soient traités de manière appropriée et opportune, puissent se transformer en autant de chances de consolider la paix. Corollaire important, les efforts de consolidation de la paix à court terme doivent être intégrés dans des stratégies à plus long terme.

À cet égard, le rapport du Secrétaire général établit à juste titre le bien-fondé d'un rôle de chef de file plus efficace de l'ONU sur le terrain, étayé par des capacités efficaces de planification stratégique au niveau du Siège. Nous nous félicitons donc des mesures prises pour fournir de meilleures directives et un meilleur appui aux missions sur le terrain, et nous appuyons l'initiative du Secrétaire général de déployer des équipes dirigeantes efficaces et intégrées dans ces missions sur le terrain.

Troisièmement, nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général que la responsabilité de la consolidation de la paix incombe au premier chef au pays concerné et que la communauté internationale doit avoir pour principal rôle d'appuyer les efforts nationaux de consolidation de la paix. Le Secrétaire général a eu raison par conséquent de mettre l'accent dans son rapport sur l'appropriation nationale des processus de planification et le renforcement des capacités nationales. La communauté internationale doit ainsi, à notre sens, aider au renforcement durable des capacités nationales au lieu de simplement se substituer à ces capacités. Cela évitera l'enracinement d'une culture de la dépendance dans ces sociétés et fournira des stratégies crédibles de transition et de sortie.

À cet égard, bien qu'il puisse y avoir une certaine utilité à tenter d'établir une liste générale des mesures à prendre, nous devrions aussi garder bien en vue le

fait que chaque pays est unique. Les conditions locales, les besoins, les possibilités et les limites peuvent varier considérablement d'un pays à un autre, ce qui signifie qu'il n'y a pas qu'une seule manière de traiter les problèmes rencontrés par les activités de consolidation de la paix. Au contraire, la planification stratégique des activités de consolidation de la paix doit être suffisamment souple pour tenir compte des capacités de chaque pays et d'autres particularités.

Quatrièmement, la diversité et la complexité des problèmes liés aux efforts de consolidation de la paix aujourd'hui suggèrent que nous aurons encore besoin de l'appui et de la contribution d'une myriade d'acteurs, notamment les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé. En effet, divers acteurs, comme l'Union africaine, l'Union européenne, l'OTAN et la Banque mondiale sont devenus des protagonistes incontournables dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix, et l'ONU devrait appuyer et utiliser les capacités de ces organisations. La coordination entre ces parties prenantes est bien entendu aussi essentielle, et le rôle de l'ONU est à cet égard tout simplement crucial.

Qui plus est, nous appuyons également les efforts visant à renforcer la capacité civile internationale devant être déployée dans les pays qui sortent d'un conflit. Nous espérons que le processus d'examen, qui est actuellement en cours sous l'égide du Secrétaire général, aboutira à l'élargissement et à l'approfondissement du pool d'experts civils prêts à être déployés de manière coordonnée et cohérente.

Enfin, et surtout, nous voudrions souligner l'importance d'intégrer la participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix et de donner davantage aux femmes la possibilité de participer à la prise de décisions et au relèvement économique. Dans ce contexte, nous nous félicitons du plan d'action du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix, qui vise à répondre aux besoins des femmes après les conflits et à lever les obstacles à leur pleine participation aux processus de consolidation de la paix.

Le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis aujourd'hui contient d'importants éléments sur toutes les questions que je viens d'aborder, et nous l'appuyons entièrement. Je ne voudrais pas conclure, toutefois, sans réitérer l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les États

Membres de l'ONU pour qu'ils assument leur part des efforts collectifs, non seulement en s'engageant à fournir des ressources, mais aussi en participant de manière cohérente, constante et durable aux activités de consolidation de la paix. Un engagement à plus long terme, une approche intégrée et un renforcement des capacités sont ici les maîtres mots. Pour ce qui la concerne, la Turquie continuera d'être guidée par ces principes clefs et elle prendra activement part aux efforts de consolidation de la paix.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général et M. Wittig, Président de la Commission de la consolidation de la paix et Représentant permanent de l'Allemagne, de leurs exposés respectifs sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit et sur la participation des femmes à la consolidation de la paix. Le Japon remercie également le Président de son initiative d'organiser ce très important débat sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, qui fait suite au débat tenu au niveau ministériel en avril (voir S/PV.6299) et au sommet du Conseil de sécurité du mois dernier (voir S/PV.6389).

Le Japon accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2010/386) sur la mise en œuvre du programme présenté dans son rapport de 2009 (S/2009/304). Il ne fait aucun doute que toutes les observations qui y figurent sont pertinentes. Nous espérons que des progrès supplémentaires seront accomplis sur toutes les questions prioritaires évoquées.

Le Japon tient, entre autres, à mettre l'accent sur les trois points suivants en vue de combler les lacunes dans le processus de transition du maintien à la consolidation de la paix.

Premièrement, le renforcement des capacités nationales étant d'une importance cruciale, il faut mener une action plus énergique pour en faire une priorité à l'échelle du système et intégrer des interventions à court terme dans les stratégies de consolidation de la paix appliquées à plus long terme. Comme cela a été illustré dans des situations extrêmement difficiles, notamment au Timor-Leste et au Libéria, les stratégies de sortie dépendent des capacités nationales en matière de sécurité.

Deuxièmement, le Japon souligne qu'il est nécessaire que le système des Nations Unies dans son ensemble clarifie la répartition des rôles s'agissant des activités de consolidation de la paix menées après un

conflit. À cet égard, le Japon prie le Secrétariat d'achever au plus vite l'évaluation des capacités dans les secteurs restants, parmi les six domaines prioritaires de consolidation de la paix, en particulier pour ce qui est des processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité. À partir des résultats de ces évaluations, nous devons entreprendre de mettre en place un système mieux coordonné pour accroître l'efficacité de l'appui fourni par l'ONU sur le terrain.

Troisièmement, depuis sa création en 2005, la Commission de consolidation de la paix a accompli des progrès constants. Nous pensons toutefois que les attributions de la Commission devraient être étendues. Tout d'abord, il est essentiel que la Commission puisse identifier en temps voulu les priorités en matière de consolidation de la paix, à l'aide de consultations avec les pays sortant d'un conflit, et faciliter la fourniture de l'appui nécessaire par la communauté internationale, selon qu'il convient. Le Japon est prêt à participer activement au débat sur l'examen de la Commission, en tenant compte du rapport soumis par les trois cofacilitateurs, mexicain, irlandais et sud-africain (S/2010/393, annexe).

Enfin, en ce qui concerne le processus de transition, je voudrais souligner qu'il est important de renforcer le rôle consultatif joué par la Commission auprès du Conseil de sécurité. Dans une note récente du Président du Conseil de sécurité relative aux méthodes de travail du Conseil (S/2010/507), le Conseil a fait part de son intention d'inviter, lorsqu'il y a lieu, les présidents des formations pays de la Commission à participer aux séances du Conseil à l'occasion desquelles la situation du pays concerné est débattue ou, au cas par cas, à des échanges de vues dans le cadre d'un dialogue informel. Le Japon espère que des discussions de fond poussées entre ces deux organes permettront d'accroître l'efficacité de l'action des Nations Unies sur le terrain. À cet égard, le Japon propose d'étudier la possibilité d'organiser un tel dialogue informel avant la fin de cette année, selon qu'il conviendra.

Le Japon se félicite du rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). Nous espérons que le Secrétaire général mettra résolument en œuvre le plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix, comme il s'est engagé à le faire, dans le cadre de son action globale visant à accroître

l'efficacité des efforts de consolidation de la paix de l'ONU. Le Conseil de sécurité célébrera à la fin de ce mois le dixième anniversaire de sa résolution historique 1325 (2000). À cet égard, le Conseil de sécurité devrait procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre du plan d'action et de son programme de consolidation de la paix afin de mieux intégrer la question des femmes et de la paix et de la sécurité pour l'ensemble du programme de travail du Conseil pour les 10 années à venir.

Le Japon espère vivement que la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) jouera un rôle important grâce à la mise en œuvre tant de politiques que de programmes. Pour mettre en œuvre le programme relatif à la question des femmes et de la paix et de la sécurité, y compris la participation des femmes à la consolidation de la paix, il faudrait coordonner les activités pertinentes de l'ONU de manière efficace et rationnelle. Le Japon contribuera activement aux activités d'ONU-Femmes tout en continuant de promouvoir une plus grande participation des femmes à la consolidation de la paix, y compris, entre autres, par l'émancipation économique des femmes dans les situations d'après conflit dans l'optique de la sécurité humaine.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Nous remercions également le Secrétaire général et le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Peter Wittig, pour les exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Le Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) est encourageant pour deux raisons principales. Premièrement, il insiste à juste titre sur les différents aspects d'une paix durable et donc de la consolidation de la paix. L'époque où la simple absence de conflit armé était synonyme de paix est révolue. Le rapport du Secrétaire général est également encourageant parce qu'il indique clairement que les hauts fonctionnaires de l'Organisation s'emploient sérieusement à adapter les pratiques et mécanismes institutionnels à ce concept de paix. Nous remercions le Secrétaire général de diriger ce processus au sein du système.

Parmi les initiatives en cours actuellement, je voudrais en retenir deux, qui revêtent une importance particulière, à savoir la planification intégrée,

essentielle pour garantir l'adoption d'une approche véritablement globale de la consolidation de la paix, et la création d'équipes unifiées d'experts civils pour aider les chefs de mission. De telles équipes doivent elles-mêmes avoir un vaste champ d'action et comprendre des experts spécialisés non seulement dans l'état de droit, les droits de l'homme et la réforme du secteur de la sécurité, mais aussi dans les domaines de l'administration publique et du développement socioéconomique. Sans personnel spécialisé dans ces deux derniers secteurs, l'appui que nous apportons à l'action de l'ONU dans ce domaine risquera d'être simplement de pure forme.

Ma délégation souscrit totalement aux propos du Secrétaire général soulignant que le renforcement des capacités nationales est la condition des efforts de consolidation de la paix. Plusieurs des crises prolongées auxquelles l'ONU doit faire face aujourd'hui sont, dans une large mesure, alimentées, sinon provoquées, précisément par une faible gouvernance et des capacités institutionnelles insuffisantes. Nous partageons également l'avis selon lequel l'appui au renforcement des capacités doit être une priorité pour l'ensemble du système. L'objectif ultime de plusieurs éléments du système des Nations Unies devrait être de ne plus avoir d'activités à mener. Les États Membres sont également une pièce essentielle de ce puzzle. Nous devons une fois pour toutes nous éloigner d'un modèle de coopération animée par l'offre et nous efforcer de trouver le meilleur moyen d'aider nos partenaires sans faire obstacle à la prise en main nationale. Ainsi, nous servirons nos intérêts à long terme.

À cet égard, nous réitérons notre appui aux efforts actuels destinés à établir des réserves de capacités civiles pouvant être déployées d'urgence sur le terrain. Il va sans dire que ces réserves ne sauraient remplacer les capacités locales existantes. Il faudrait faire le plus possible appel à des experts en provenance des pays en développement, en particulier des pays de la région du pays concerné, qui pourraient faciliter le développement des capacités nationales des pays sortant d'un conflit, même juste au lendemain d'un conflit. L'évaluation en cours des capacités civiles devrait également être compatible avec l'approche globale de la consolidation de la paix et aboutir à la formulation de recommandations dans tous les secteurs évoqués dans le rapport que le Secrétaire général a présenté l'année dernière (S/2009/304), y compris la

fourniture de services essentiels et la revitalisation de l'économie.

L'interaction entre maintien et consolidation de la paix est également importante. Le consensus naissant selon lequel il ne s'agit pas de phases successives d'engagement doit à présent être traduit dans les faits. Lorsque les soldats du maintien de la paix peuvent mener des activités de consolidation de la paix à un stade précoce, il est illogique de ne pas utiliser certaines des capacités dont ils disposent pour commencer à jeter les bases nécessaires à la consolidation de la paix. Cela est particulièrement vrai pour la composante « affaires civiles » des opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne le renforcement de l'autorité de l'État.

La création d'emplois, essentielle à la stabilité, peut également entrer en ligne de compte dans le cadre de l'examen de l'interaction entre maintien et consolidation de la paix. Comme l'indique le Secrétaire général, une plus grande synergie entre les opérations de maintien de la paix et les activités financées par le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait accroître la portée des projets entrepris.

Alors que nous nous rapprochons de l'anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous n'oublions pas l'importance de l'autonomisation des femmes et de leur participation à toutes les phases du conflit. Dans ce domaine comme dans d'autres, notre préoccupation principale est la durabilité. Notre objectif final doit être d'aider à améliorer de manière permanente la place des femmes dans la société.

C'est dans cette optique que nous examinons le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466), rapport dont nous le remercions. Je voudrais faire aujourd'hui quelques observations préliminaires sur l'un des engagements clefs du plan, à savoir la participation des femmes à la reprise économique.

Bien que le Brésil ne soit pas un pays en situation d'après conflit, notre expérience montre que le fait d'axer les programmes sociaux sur les femmes se solde par des avantages socioéconomiques considérables sur le long terme. Une approche similaire pourrait s'avérer fructueuse dans le domaine de la consolidation de la paix. Il ne s'agit pas simplement d'une question de justice distributive, mais de l'instauration d'un véritable changement. L'intégration économique des femmes pourrait transformer de manière permanente leur rôle dans la société, indépendamment des

particularités culturelles et historiques de ladite société. Cela devrait être notre objectif collectif ultime.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur le rapport des cofacilitateurs du processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix (S/2010/393, annexe). Nous les remercions de leurs travaux. Ce document est assez exhaustif, bien qu'il eût pu porter davantage sur les activités des formations pays. Il figure également dans le rapport des recommandations qui méritent d'être examinées avec soin par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix.

Je relèverai, parmi ces recommandations, celles qui portent sur l'appui à accorder au renforcement des capacités nationales, sur les aspects de la consolidation de la paix ayant trait au développement, sur l'emploi des jeunes, sur la coordination et la cohérence, et sur le renforcement des liens entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Nos efforts dans le domaine de la consolidation de la paix sont un élément clef de notre stratégie, tant au niveau de l'Organisation que des gouvernements nationaux, une stratégie consistant à passer d'une approche simpliste et fragmentée vis-à-vis de la paix à une méthode plus complexe et plus intégrée de consolidation de la paix – une méthode qui tient compte du fait que la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont inextricablement liés et que la paix sera impossible sans une action simultanée et coordonnée portant sur l'ensemble de ces quatre aspects. La difficulté consiste à mettre cette notion en pratique et surtout à l'ancrer dans les nouvelles mentalités – dans les capitales, à New York et sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. William Habib, Secrétaire général par intérim du Ministère des affaires étrangères du Liban.

M. Habib (Liban) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Je tiens à exprimer toute notre reconnaissance à S. E. M. le Secrétaire général et au Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de l'Allemagne pour leurs déclarations très précieuses.

Un grand nombre de régions du monde continuant d'être ravagées par des conflits, il faut donc, d'une part, s'efforcer de contenir les tensions et,

d'autre part, aider les États sortant d'un conflit à passer à la phase d'une paix durable et du développement. Nous tenons ici à remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2010/386), et nous convenons avec lui que le défi principal que la communauté internationale doit relever est celui de la consolidation de la paix.

Nous appuyons le plan d'action élaboré par le Secrétaire général pour renforcer l'intervention de l'ONU au lendemain des crises. Nous nous réjouissons des mesures positives adoptées et mises en œuvre à ce jour, et nous estimons qu'à l'avenir, nous devrions avoir pour objectif d'intervenir plus rapidement, en tenant davantage compte des besoins inhérents à la consolidation de la paix. Nous voudrions, dans ce contexte, faire quelques observations.

Premièrement, nous saluons les mesures qui ont été adoptées pour appuyer le rôle des dirigeants sur le terrain et renforcer la coopération entre le Siège de l'ONU et les équipes de pays en établissant des communications systématiques, en proposant des services d'experts et en renforçant le principe de responsabilité.

Deuxièmement, nous devons mettre en place une stratégie intégrée de consolidation rapide de la paix, une stratégie qui incorporerait un grand nombre de priorités dans divers domaines – relatifs à la politique, à la sécurité et au développement. Cette stratégie doit reposer sur une analyse impartiale des causes profondes des conflits et de leur dynamique. Elle doit également établir des passerelles entre les résultats à court terme et la préparation des objectifs structurels à long terme. Cette stratégie doit être mise en œuvre par le biais du dialogue et de la coordination avec les parties prenantes au niveau local. Elle doit reposer sur une évaluation des capacités et des potentialités locales existantes afin de les utiliser de la façon la plus fructueuse possible.

Troisièmement, l'appropriation nationale est d'une importance critique pour le succès des efforts de paix. C'est pourquoi les autorités nationales doivent s'acquitter de leur responsabilité première qui consiste à remettre sur pied les institutions chargées de la sécurité, de la gouvernance et de la reprise économique, avec l'aide de l'ONU et des partenaires internationaux.

Quatrièmement, l'ONU doit renforcer ses relations avec tous les partenaires afin de fournir en temps voulu le financement nécessaire, conformément aux priorités nationales en matière de consolidation de

la paix. À cet égard, l'augmentation des contributions versées au Fonds pour la consolidation de la paix depuis 2009, le processus mené par le Fonds consistant à évaluer de manière précise le résultat de ses actions, et la confirmation de son impact sont des contributions positives. Le Liban estime qu'un certain nombre de projets d'infrastructure sont sous-financés, et ce malgré leur capacité à inverser le cours d'un conflit. Tout cela ralentit le processus de consolidation de la paix.

Cinquièmement, nous considérons que la consolidation de la paix est par nature un effort collectif, un effort auquel participent un grand nombre d'institutions des Nations Unies et de partenaires internationaux. Pour garantir une plus grande efficacité, il est impératif que les rôles soient clairement définis et que la division du travail dans le domaine de la consolidation de la paix soit clairement établie, sur la base de l'expertise technique de chacun et de la direction que prend le processus de consolidation de la paix sur le terrain.

Sixièmement, les femmes et les enfants sont les principales victimes des conflits. Au lendemain d'un conflit, il importe de donner aux femmes la possibilité de participer à la reconstruction et à la consolidation de la paix, mais également aux négociations de paix. Ces facteurs servent à promouvoir les accords auxquels les parties s'efforcent de parvenir. D'autre part, le fait d'octroyer à des femmes des postes de direction diminue la probabilité d'une reprise du conflit. C'est pourquoi nous convenons avec le Secrétaire général qu'il faut accentuer les efforts pour répondre aux besoins des femmes en situation d'après conflit et accroître leur participation au processus de consolidation de la paix.

Enfin, nous nous félicitons du processus d'examen en cours de la Commission de consolidation de la paix, et nous espérons que cela mènera à une coordination accrue entre la Commission et le Conseil de sécurité.

On dit souvent que la fin d'un conflit ne signifie pas forcément que la paix a été rétablie. Très souvent, le rétablissement d'une paix véritable et durable après un conflit est une tâche complexe et ardue. C'est pourtant une tâche que nous nous devons d'entreprendre, car elle est notre seul moyen de parvenir à la stabilité et au développement des sociétés.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants à la délégation ougandaise d'avoir organisé la présente séance du

Conseil sur la consolidation de la paix après les conflits. La complexité des tâches qui attendent les États qui sortent de la phase critique d'une crise exige de suivre une stratégie équilibrée pour les accomplir, une stratégie fondée sur l'interdépendance entre la sécurité, le développement socioéconomique et les questions relatives aux droits de l'homme. Nous devons adopter une démarche globale s'appuyant sur des ressources logistiques et financières unies, objectives et prévisibles, une action collective de stabilisation, et une coordination étroite, tenant compte des contextes régionaux et utilisant au mieux le potentiel des organisations régionales.

Voici ce que nous inspire le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386). Nombre des idées et des propositions qu'il contient sont selon nous rationnelles.

Il est évident que les activités de consolidation de la paix doivent être fondées sur le principe de la responsabilité nationale des mesures prises aux fins de sa mise en œuvre. Le succès des initiatives de consolidation de la paix au Moyen-Orient, en Afghanistan, en Afrique, en Haïti et au Timor-Leste est le fruit de la prise en compte des intérêts et des priorités des pays hôtes. Toute assistance fournie par la communauté internationale, quelle que soit la forme qu'elle prend, doit être approuvée par les gouvernements concernés, conformément aux principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

Il importe de tenir compte des particularités propres à chaque État. L'une des composantes essentielles de la réussite des efforts de consolidation de la paix après un conflit est le renforcement du potentiel national et social.

L'ONU joue indubitablement un rôle singulier dans la coordination des efforts internationaux de relèvement au lendemain d'un conflit. Nous comprenons bien que cette action pose de nombreuses difficultés et exige une action coordonnée de la part du Secrétariat, des programmes et des fonds des Nations Unies, des États Membres, des organisations régionales et des institutions financières internationales. Comme l'explique le rapport, ces difficultés sont notamment une coordination fragmentée et insuffisante, une division du travail irrationnelle entre les acteurs de la consolidation de la paix et des lacunes dans les mécanismes de financement.

C'est pourquoi nous appuyons les efforts que déploie le Secrétaire général pour renforcer,

conformément au mandat existant, le rôle de coordination de l'ONU dans les domaines clés de la consolidation de la paix, notamment la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue, l'intégration des pratiques d'évaluation des besoins une fois le conflit terminé, l'examen des capacités civiles internationales et la mise sur pied et la formation d'équipes d'experts de l'ONU suivant une représentation géographique aussi équitable que possible.

Un grand nombre des activités initiales de consolidation de la paix sont maintenant menées par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Tout en s'acquittant de leur mission principale – la promotion du processus de paix – les soldats de la paix des Nations Unies jouent un rôle crucial en vue de créer des conditions favorables à la fourniture d'une aide à la consolidation de la paix à plus grande échelle. Nous devons cependant garder à l'esprit le fait que le processus de consolidation de la paix est long et comporte de multiples volets, et qu'il demande beaucoup plus de temps que les opérations de maintien de la paix.

Nous accordons une grande importance au Fonds pour la consolidation de la paix, en tant que dispositif de financement d'urgence qui promeut les mécanismes de reconstruction et de développement à long terme. Nous appuyons notre position en versant au Fonds une contribution annuelle de 2 millions de dollars.

Nous continuons d'étudier le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). Un certain nombre des idées et des propositions qu'il contient ont un intérêt évident et peuvent être mises en pratique. Cependant, une trop grande précipitation serait peu opportune dans le cas présent. Comme l'indique le rapport, la mise en œuvre de ces propositions suppose d'examiner tout un ensemble de procédures et d'apporter des modifications à la planification des programmes. Nous sommes prêts à poursuivre l'examen des propositions du Secrétaire général.

Nous approuvons l'adoption de la déclaration présidentielle préparée par la délégation ougandaise.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance. Je salue les déclarations du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et du Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Wittig.

La consolidation de la paix au lendemain d'un conflit est une composante importante des travaux de l'ONU et revêt une grande importance pour aider les pays qui sortent à peine d'un conflit à rétablir une paix durable. Depuis ces 10 dernières années environ, l'ONU a participé activement à la consolidation de la paix dans de nombreux pays ou régions sortant d'un conflit et a obtenu des résultats remarquables. Dans le même temps, la promotion de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit reste confrontée à de nombreux problèmes. Je voudrais faire cinq observations à cet égard.

Premièrement, la volonté politique de la communauté internationale est une garantie solide en vue d'aider les pays sortant d'un conflit à consolider la paix. La communauté internationale doit non seulement être au fait de l'importance que revêt la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, mais elle doit également montrer sa détermination et prendre des mesures décisives et rapides. Les initiatives de consolidation de la paix doivent être mises en place dès la fin des conflits. La consolidation de la paix et le maintien de la paix sont complémentaires, se renforcent mutuellement et peuvent fonctionner en toute harmonie. Les opérations de consolidation de la paix doivent également comporter une stratégie de sortie pour faciliter une transition sans heurts vers le développement durable.

Deuxièmement, l'appropriation par les pays concernés est une condition essentielle à la réussite du processus de consolidation de la paix. Les pays et les autorités concernés portent la responsabilité principale de la consolidation de la paix. L'action de la communauté internationale dans le domaine de la consolidation de la paix doit respecter pleinement la volonté des pays intéressés et leur laisser le soin de prendre le contrôle du processus. Dans le cas des pays qui sortent à peine d'un conflit, la communauté internationale doit en priorité les aider à renforcer leurs capacités et à améliorer la gouvernance. Les donateurs devraient traiter les pays qui sortent d'un conflit non pas comme de simples récipiendaires, mais comme des partenaires égaux dans le domaine de la coopération.

Lorsqu'elles aident les pays sortant d'un conflit à établir leurs stratégies internationales de développement en faveur de la consolidation de la paix, l'ONU et les institutions nationales compétentes devraient respecter pleinement les priorités définies de façon indépendante par les pays concernés, ainsi que la diversité des circonstances dans chaque pays, et

adopter une approche intégrée afin d'épargner aux pays des fardeaux administratifs supplémentaires et inutiles.

Troisièmement, il est important de déterminer les priorités pour garantir la mise en œuvre efficace du processus de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit doit se concentrer sur les cinq domaines suivants : assurer les bases de la sécurité, soutenir les processus politiques, fournir les services de base, rétablir les principales fonctions régaliennes et relancer l'économie.

Un processus politique fort et la réconciliation nationale sont les fondements indispensables de la consolidation de la paix. Ce n'est qu'en assurant un relèvement prompt et rapide, et en promouvant le développement socioéconomique que nous pourrions gagner la confiance des populations des pays qui sortent d'un conflit à l'égard du processus de paix. Il est essentiel de régler le problème de l'emploi des jeunes et de la réintégration des anciens combattants afin de supprimer les menaces cachées à la stabilité sociale et d'empêcher une reprise du conflit. Ces questions méritent une attention accrue.

Quatrièmement, la Commission de consolidation de la paix et les commissions régionales doivent être dotées des moyens de jouer un rôle plus important dans la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. La Chine se félicite de l'examen quinquennal des travaux de la Commission de consolidation de la paix, et espère que les États Membres parviendront sans tarder à un consensus sur les propositions destinées à améliorer le travail de la Commission. Afin de respecter les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, nous devrions élargir le champ d'action dans le domaine de la consolidation de la paix de l'Union africaine et des autres organisations régionales et sous-régionales qui possèdent des atouts spécifiques. La Chine appuie les efforts entrepris par l'ONU et la Commission de consolidation de la paix pour approfondir la coopération en matière de consolidation de la paix avec des organisations internationales telles que la Banque mondiale.

Cinquièmement, la Chine s'intéresse de près au financement de l'établissement de viviers d'experts, et appelle la communauté internationale à continuer de fournir des ressources aux efforts de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, et de s'unir pour

exploiter des sources nouvelles et supplémentaires de financement. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs devrait procéder à des réformes appropriées de ses opérations pour mieux s'acquitter de son obligation de rendre compte et accroître son efficacité.

La Chine a toujours soutenu les pays concernés dans leurs efforts en matière de consolidation de la paix et est disposée, aux côtés de la communauté internationale, à apporter sa propre contribution à l'instauration de la paix et de la stabilité, et à la promotion d'un développement socioéconomique durable dans les pays concernés.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria se félicite de l'exposé détaillé du Secrétaire général et de la présentation de l'Ambassadeur Witting au nom de la Commission de consolidation de la paix. La nécessité d'une coopération accrue avec la Commission de consolidation de la paix a constamment été soulignée par le Conseil. Ce débat est l'occasion de renforcer notre coopération avec la Commission de consolidation de la paix en vue de tirer profit de sa capacité à canaliser les acteurs et les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs de paix énoncés ici-même au Conseil de sécurité.

Les rapports dont nous sommes saisis marquent un tournant essentiel dans la stratégie de paix et de sécurité de l'ONU. L'analyse approfondie contenue dans le rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) concorde avec les propositions qui figurent dans le rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). Le Nigéria note avec satisfaction que l'accent est mis de nouveau sur le lien qui existe entre le maintien de la paix, la consolidation de la paix, la sécurité et le développement, et nous sommes conscients des difficultés que rencontrent les femmes lors de conflits, ainsi que de la contribution inestimable qu'elles peuvent apporter à l'instauration de la paix.

Le rapport du Secrétaire général propose un modèle détaillé pour cimenter la paix dans les États fragiles de telle sorte que soit réaffirmé le rôle clef que les femmes peuvent jouer dans la restauration du tissu des sociétés qui se relèvent d'un conflit. Ses propositions relatives à l'adoption d'une approche de la consolidation de la paix plus soucieuse de l'égalité des sexes, englobant l'accès des femmes à la justice et leur participation à la planification et à la gouvernance après les conflits, accordent la priorité voulue aux

besoins et aux capacités des femmes dans le contexte de la consolidation de la paix.

Il est encourageant de noter que, comme l'indique le document S/2010/386, la conception qu'a le Secrétaire général de la consolidation de la paix prend en compte l'ampleur et la profondeur de toutes les composantes de ce processus. Le Nigéria partage l'avis selon lequel les efforts de consolidation de la paix doivent porter sur les piliers de l'ONU constitués par la paix et la sécurité, les droits de l'homme, le développement et l'aide humanitaire. Il convient d'élargir cette liste de priorités et d'apporter aussi un soutien dans les domaines du respect de l'état de droit, de la lutte contre le trafic d'armes, le trafic de drogues et, la criminalité transnationale organisée et du rétablissement des fonctions régaliennes.

L'accroissement progressif de la cohérence à l'échelle du système et l'adoption de mesures positives en faveur d'un financement fiable ne peuvent être que bénéfiques pour les activités de consolidation de la paix menées par l'ONU et ses partenaires. Les efforts déployés pour mobiliser les ressources humaines appropriées au sein du système des Nations Unies sont louables, et nous sommes encouragés par les nouvelles mesures visant à renforcer les fonctions de direction et le respect du principe de responsabilité. Les divers éléments de ce processus sont cependant si interdépendants que nous ne devons pas oublier qu'une chaîne n'est pas plus forte que son maillon faible. Par conséquent, il est important de renforcer nos capacités dans tous les domaines du système où cela est nécessaire.

L'allocation des ressources est une question difficile même dans les circonstances les plus favorables, car cela demande d'établir des priorités avec beaucoup de soin et d'attention. Le document S/2010/386 fait observer que, dans le cas d'un certain nombre de missions et de bureaux de consolidation de la paix de l'ONU, le manque de financement antérieur au mandat ralentit les progrès et nuit à la mise en œuvre des mandats essentiels de transition. Dans un certain nombre de pays, notamment la Somalie, nous avons pu constater que le manque de ressources pour donner effet à la volonté exprimée par la communauté internationale engendrait des coûts politiques et sociaux. Tout en reconnaissant que cette question ne relève pas spécifiquement du Conseil de sécurité, nous attendons avec intérêt les propositions que le Secrétaire général soumettra sur cette question à l'Assemblée générale.

La question du financement et des ressources en général est aussi essentielle dans la perspective de la participation des femmes à la consolidation de la paix. Pour avoir un véritable impact sur la vie des femmes et des sociétés sortant d'un conflit, les institutions des Nations Unies devraient disposer de ressources suffisantes. De cette manière, nous pourrions peut-être fournir aux femmes et aux filles des ressources effectives et une protection en tant que victimes de conflits violents. Nous pouvons aussi faire en sorte d'autonomiser les femmes et de les engager comme protagonistes de la paix auprès du système des Nations Unies et comme participantes de la société civile et politique.

Il est évidemment nécessaire de mobiliser davantage de ressources pour des initiatives destinées à intégrer les femmes aux activités de consolidation de la paix en vue de répondre à leurs besoins en matière de consolidation de la paix, de promouvoir l'égalité des sexes et d'assurer leur autonomisation dans des contextes de consolidation de la paix. Le Nigéria promet d'appuyer la toute nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. À cet égard, nous espérons qu'elle s'emploiera pleinement à promouvoir le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et à prôner une active participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions et de la planification après un conflit.

Le Nigéria est encouragé par le fait que l'on reconnaît l'importance capitale que revêt l'appropriation nationale des processus de consolidation de la paix, et se félicite de ce que le rapport reconnaisse l'action de l'ONU comme facilitateur dans un rôle d'appui expressément défini. En situation de crise, la plupart des États en conflit souffrent d'un manque de capacités nationales. Il faudrait donc faire en sorte que de même que l'on renforce l'appropriation nationale, l'on développe aussi les capacités nationales. Dans ce contexte d'appui, les gouvernements devraient recevoir une aide prévisible de la part de la communauté internationale.

Étant donné la complexité des menaces à la paix auxquelles nous sommes confrontés, il est encore plus impératif de coordonner les interventions. Il faut convenir d'une division claire du travail et des responsabilités, étayée par un cadre stratégique commun et en harmonie avec les objectifs de chaque exercice de consolidation de la paix. À cet égard, la proposition du Secrétaire général de prévoir des

coordonnateurs pour chaque domaine thématique de la consolidation de la paix est un bon point de départ.

Par ailleurs, je tiens à souligner la nécessité vitale de collaborer et de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales dans les zones géographiques des pays figurant à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine ont considérablement contribué à la consolidation de la paix dans leurs diverses régions.

Nous accueillons avec satisfaction les sept secteurs d'action mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/466). Ils mettent en évidence les principales lacunes de nos efforts visant à promouvoir une participation pleine et égale des femmes à la consolidation de la paix au lendemain des conflits, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009). Le Nigéria félicite le Secrétaire général d'avoir présenté les mesures requises d'une façon si détaillée. Nous sommes fermement convaincus que s'il est correctement mis en œuvre, ce plan d'action contribuera largement à la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 1889 (2009).

Les deux rapports dont nous sommes saisis aujourd'hui donnent au Conseil de sécurité l'occasion de prendre l'initiative de mesures de consolidation de la paix sans exclusive, qui tiennent compte des besoins de tous les segments de la société, jetant ainsi les bases d'une paix durable. Nous nous félicitons de l'adoption de la déclaration présidentielle et espérons qu'ensemble nous pourrions améliorer la capacité de l'ONU à faire de la paix un élément essentiel dans la vie de tous ceux dont nous servons les intérêts.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous vous remercions, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions aussi pour leurs déclarations le Secrétaire général et le Représentant permanent de l'Allemagne, l'Ambassadeur Peter Wittig, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

Ma délégation est consciente de la valeur des rapports dont nous sommes saisis (S/2010/386 et S/2010/466) et partage l'avis selon lequel nous devons mettre la consolidation de la paix au centre de l'action des Nations Unies dans divers domaines, notamment la participation des femmes et le renforcement des

capacités de l'Organisation en matière de consolidation de la paix.

Relever le défi de la consolidation de la paix exige que nous menions une action collective reposant sur les piliers de l'Organisation des Nations Unies : la paix et la sécurité, les droits de l'homme, le développement et les affaires humanitaires, tout en garantissant le respect du droit international et en axant toujours nos efforts sur la création de capacités nationales et leur renforcement.

Nous appuyons les recommandations figurant dans le rapport (S/2010/386) relatives au plan d'action pour renforcer les capacités et les mécanismes en vue d'une action efficace, systématique, planifiée et cohérente de l'Organisation en matière de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous jugeons utile à cet égard d'élaborer de nouvelles directives pour un processus de planification intégrée des missions de maintien de la paix, afin de renforcer l'action collective et coordonnée des agents des Nations Unies sur le terrain et de dégager des synergies plus importantes dans les domaines de la paix, de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement.

Nous réaffirmons qu'il est important de déployer plus de capacités civiles internationales rapidement et de façon coordonnée dans les pays qui sortent d'un conflit, en tirant parti notamment des capacités de l'hémisphère Sud et des femmes, compte tenu de leur contribution importante à la création de capacités nationales, en particulier dans des domaines comme le renforcement de l'état de droit; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; la réforme du secteur de la sécurité; la médiation et l'assistance électorale.

Nous attendons avec intérêt l'étude entreprise par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur les moyens d'étoffer et d'améliorer la liste d'experts civils disponibles, y compris le rôle du programme des Volontaires des Nations Unies. De la même manière, nous reconnaissons qu'il est important d'établir des relations stratégiques entre l'ONU et la Banque mondiale en vue de mettre au point des actions efficaces et d'améliorer la coordination et l'impact collectif de nos efforts sur le terrain, sur la base du respect de l'obligation de rendre compte et de la clarification des fonctions et responsabilités.

S'agissant du rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466), nous saluons le plan d'action visant à mettre en œuvre

la résolution 1325 (2000) par le biais de mesures concrètes de consolidation de la paix. Même s'il est vrai que ces 10 dernières années le Conseil de sécurité a réalisé des progrès et a mis en place un cadre solide pour son programme pour l'égalité des sexes, il est temps qu'il adopte des mesures concrètes bénéficiant de l'appui total et du soutien politique de ses membres, des États, du système des Nations Unies et des partenaires stratégiques.

Nous appuyons le plan d'action pour la participation des femmes et ses sept engagements. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un plan ambitieux, mais il peut être exécuté grâce aux efforts conjoints de tous ceux qui constituent les Nations Unies. De la même manière, il sera essentiel que tous les organismes pertinents, y compris la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), participent activement afin de faire en sorte que les femmes contribuent au règlement de conflits et à la prise de décisions et que leurs besoins particuliers soient pris en compte dans la conception même des stratégies de sécurité et de justice.

En ce qui concerne les mesures positives qui devraient être prises par les États à cette étape du processus de paix, une occasion sans pareille est offerte aux pays d'assurer le respect des droits des femmes et de contribuer à leur participation à la vie civile, politique, sociale, culturelle et économique.

En décembre dernier, les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont désigné le Mexique, l'Irlande et l'Afrique du Sud cofacilitateurs du processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix. Au cours du premier semestre de cette année, nous avons mené des consultations officielles ouvertes à tous les États Membres, organisé des débats de vaste portée avec des acteurs clés du système des Nations Unies et tenu des réunions pour consulter de nombreux partenaires et parties prenantes. Le 21 juillet 2010, nous avons remis un rapport (S/2010/393, annexe) qui reflète les opinions dont nous ont fait part les États Membres dans le cadre d'un processus large, ouvert, transparent et sans exclusive.

Sous réserve des observations de nos collègues irlandais et sud-africains, nous estimons qu'il est important de souligner la particularité de ce processus double. En effet, aussi bien l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité devraient continuer à travailler

sur la base des recommandations formulées dans le rapport, en vue de renforcer et de faire mieux connaître la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, je tiens à dire que ma délégation s'associe à la déclaration présidentielle qui sera adoptée à la fin de la présente séance.

M. Issoze-Ngondet (Gabon) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous adresser les vives félicitations de ma délégation à l'occasion de l'accession à la présidence du Conseil de votre pays, l'Ouganda, dont on connaît l'intérêt constant pour les questions de paix et de sécurité internationales. Le choix du thème de cette séance consacrée à la consolidation de la paix illustre bien cet engagement de votre pays.

Je voudrais ensuite me féliciter de la participation du Secrétaire général à ce débat et le remercier pour la présentation de ses deux rapports portant respectivement sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) et sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466).

Je remercie également l'Ambassadeur Peter Wittig, Président de la Commission de consolidation de la paix, pour toutes les informations mises à notre disposition et je salue l'exceptionnel travail qu'il accomplit à la tête de cette Commission.

Notre débat intervient à un moment où nous procédons à l'évaluation des expériences de consolidation de la paix au Burundi, en Guinée-Bissau, en République centrafricaine et en Sierra Leone, dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix. Cet exercice nous donne l'occasion de réexaminer les missions dévolues à cet organe et de repenser la stratégie globale de consolidation de la paix, sur la base d'une approche à la fois intégrée, coordonnée et cohérente qui préconise l'édification des mécanismes d'appropriation nationale et régionale du processus de reconstruction. C'est tout le sens que nous donnons au nouveau programme d'action des Nations Unies pour la consolidation de la paix que nous propose le Secrétaire général dans le rapport soumis à notre examen et auquel mon pays adhère pleinement.

Ce nouveau plan répond à notre sens à l'exigence, d'une part, d'adapter les missions de paix aux besoins sur le terrain et, d'autre part, de prendre en compte les aspects de consolidation de la paix après les conflits. À cet effet, mon pays se félicite des efforts

déployés dans ce sens en République démocratique du Congo, au Tchad, au Timor-Leste et en Afghanistan, pour ne citer que ces quelques exemples. Il en est de même en Haïti au lendemain du terrible séisme qui a frappé ce pays au début de cette année.

L'approche globale et intégrée en vue d'une paix durable ne se limite pas à garantir la stabilité politique et sécuritaire. Elle doit être également appuyée par des mesures visant à jeter les bases d'un développement et d'une démocratie durables, en renforçant notamment l'architecture politique, judiciaire et institutionnelle, ainsi que le tissu économique et social.

Plusieurs exemples témoignent de l'efficacité de cette approche. C'est le cas des élections tenues en République démocratique du Congo, au Libéria et, récemment, au Burundi. C'est le cas aussi du renforcement des institutions judiciaires et des services de police au Libéria et en Sierra Leone, ainsi que de la création des pôles de développement en République centrafricaine.

Les interventions que nous venons de suivre montrent combien la consolidation de la paix est une entreprise complexe aux multiples facettes. Elle exige l'effort constant de la communauté internationale, en concertation avec les autorités nationales, et bien sûr, une intense mobilisation de ressources humaines et financières importantes. Dans cette perspective, la Commission de consolidation de la paix devra continuer à promouvoir son action sur le terrain, et renforcer ses partenariats avec les institutions financières internationales et les organisations régionales. La contribution des donateurs bilatéraux et multilatéraux s'avère de ce point de vue plus que nécessaire.

Dans ce sens, nous ne pouvons qu'encourager le renforcement de l'intervention de l'Union européenne et de la Banque mondiale dans les initiatives de consolidation de la paix menées par notre organisation. Nous ne pouvons qu'appeler à une plus grande coopération avec l'Union africaine et les différentes communautés économiques régionales africaines.

Le Conseil conviendra avec moi qu'il ne peut y avoir de paix durable dans les pays sortant d'un conflit sans une association effective des femmes aux processus de stabilisation et de développement de ces pays. C'est le souci auquel répond la résolution 1325 (2000) dont nous célébrons ce mois le dixième anniversaire. À ce jour, le succès de cette résolution se traduit par une participation accrue des femmes aux

processus de paix. Aujourd'hui, on note une plus grande présence des femmes à la tête des missions de paix, ainsi que dans les composantes civiles des opérations de maintien de la paix. Nous nous réjouissons de ce que le plan d'action du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix s'inscrive dans la démarche du Conseil visant à raffermir la participation des femmes aux efforts de paix et de reconstruction après les conflits.

Ce plan permet ainsi aux États Membres de disposer d'une base solide et crédible pour tenir leurs engagements dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil.

C'est l'occasion pour nous de saluer le rôle joué par les organisations de la société civile en vue d'une meilleure prise en compte par nos États de l'association des femmes aux activités de consolidation de la paix.

Je voudrais croire que la création cette année de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, plus connue sous le sigle ONU-Femmes, que dirige M^{me} Michelle Bachelet, viendra, entre autres missions, conforter cette importante évolution. J'en profite pour dire que le Gabon est disposé à s'investir aux côtés de l'ONU-Femmes afin de développer cette approche.

Je voudrais pour terminer exprimer l'adhésion de ma délégation à la déclaration présidentielle que nous allons adopter au terme de ce débat.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ouganda.

Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration et je remercie également le Président de la Commission de consolidation de la paix de son exposé. Nous nous félicitons de l'accent croissant mis sur l'importance d'une appropriation nationale et d'une exécution plus coordonnée, plus cohérente et plus efficace des activités de consolidation de la paix, notamment pour les pays qui sortent d'un conflit. La consolidation de la paix repose sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes d'un conflit tout en développant les institutions nationales et les conditions propices à une paix et un développement durables.

Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) met en exergue un certain nombre de

domaines dans lesquels des progrès sont actuellement accomplis dans le sens d'une amélioration des efforts de consolidation de la paix entrepris par les Nations Unies. Nous nous félicitons tout particulièrement de voir le dialogue se développer avec les autorités nationales autour des priorités à dégager en matière de consolidation de la paix, de l'appui aux capacités nationales et de leur renforcement, et de la mobilisation optimale des ressources allouées à la consolidation de la paix.

Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, il reste encore beaucoup à faire. Il est donc essentiel que l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale intensifient leurs efforts dans le sens d'une conception plus efficace et plus cohérente de la consolidation de la paix, en mettant l'accent sur l'obtention de résultats concrets sur le terrain. Il est nécessaire de se concentrer davantage sur des réalisations bénéfiques concrètes, parmi lesquelles la fourniture de services de base et l'amélioration du niveau de vie de la population. Il importe également de renforcer les partenariats entre les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les autres parties prenantes, car la consolidation de la paix est un effort collectif.

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). Le plan d'action détaillé dans ce rapport très complet contient des recommandations très utiles dont la mise en œuvre permettra de renforcer le programme d'action visant à améliorer les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies.

L'Ouganda réaffirme l'importance de la participation égale des femmes et de leur contribution à part entière à la consolidation de la paix, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies après les conflits. La détermination dont feront preuve tous les organismes concernés des Nations Unies, y compris l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), ainsi que d'autres parties prenantes, à examiner et mettre en œuvre le plan d'action sera cruciale.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. João Gomes Cravinho, Secrétaire d'État portugais aux

affaires étrangères et à la coopération. Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Cravinho.

M. Cravinho (Portugal) (*parle en anglais*) : La consolidation de la paix après un conflit est au cœur de nos efforts pour améliorer l'efficacité et les capacités de l'ONU. Nous devons maintenant faire le point des activités menées depuis la création de la Commission de consolidation de la paix il y a cinq ans, et recenser, aussi clairement que possible, nos objectifs dans un avenir proche.

Je voudrais tout d'abord prendre note avec satisfaction du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) ainsi que du rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). La contribution substantielle des cofacilitateurs à l'examen de 2010 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/393, annexe) mérite d'être saluée. S'associant à la déclaration qui sera faite par la délégation de l'Union européenne, le Portugal approuve pleinement le rapport des cofacilitateurs.

Nous nous trouvons à la croisée des chemins, et je tiens à assurer le Conseil de la détermination du Portugal à aider la communauté internationale à contribuer de manière plus efficace et plus cohérente à la consolidation de la paix après un conflit. Nous souscrivons à l'idée que le processus de consolidation de la paix risque de se fragmenter compte tenu de sa complexité et de la multitude des parties prenantes et des institutions qui y participent. Nous devons éviter les divisions artificielles et nous employer à intégrer les différents niveaux d'engagement.

À cette fin, permettez-moi de souligner certains éléments qui méritent selon nous une attention approfondie et urgente. Il convient, premièrement, d'améliorer la relation entre le Conseil de sécurité et les besoins de la Commission. À ce jour, même si certains progrès ont été réalisés, l'interaction entre les deux organes reste limitée et nous devrions tirer parti du potentiel qui existe maintenant pour créer une nouvelle dynamique propice à l'obtention de meilleurs résultats, notamment au début, lors de l'établissement des mandats de maintien de la paix.

Deuxièmement, nous pensons aussi qu'il faudrait accroître la transparence et la participation de tous afin d'obtenir l'adhésion totale de tous les États Membres, de l'ONU dans son ensemble et des autres parties

prenantes et partenaires. Permettez-moi notamment de souligner l'importance des organes régionaux et sous-régionaux à cet égard.

Troisièmement, il est maintenant entendu que la consolidation de la paix ne doit pas succéder aux opérations de maintien de la paix, mais que les deux processus doivent être simultanés dès le début et aussitôt que la situation sur le terrain le permet, c'est-à-dire lorsque la phase de conflit ouvert est révolue. Nous souscrivons à l'idée que la Commission devrait également avoir un rôle préventif et être prête à faire face à toute dégradation éventuelle de la situation sur le terrain.

Quatrièmement, s'agissant de la présidence des formations pays, nous pensons qu'il reste des progrès à faire, et que l'on pourrait notamment nommer un vice-président et créer des comités de liaison sur le terrain.

Le Portugal se félicite de la récente création de la formation Libéria, à laquelle nous siégeons. C'est une bonne occasion de faire en sorte que les efforts de consolidation de la paix et de maintien de la paix se complètent et se renforcent mutuellement puisque c'est la première fois qu'une formation pays est créée pendant le déploiement d'une mission de maintien de la paix. Étant donné que cela a eu lieu après la publication du rapport des cofacilitateurs sur l'examen de 2010 de la Commission de consolidation de la paix, une excellente occasion est ainsi offerte de commencer à mettre en œuvre certaines des recommandations figurant dans ce rapport.

Je voudrais également mentionner l'importance de la contribution des femmes à ce processus, comme cela a été mis en lumière dans le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix. Au vu du rôle déterminant que jouent les femmes dans le relèvement économique, la cohésion sociale et la légitimité politique – élargissant par là même la portée de l'appropriation nationale et des capacités nationales – il apparaît indispensable d'intégrer pleinement la problématique hommes-femmes dans nos objectifs. Reléguer l'examen des questions relatives à l'égalité des sexes à des phases ultérieures de la consolidation de la paix reviendrait à ne pas tenir compte de la place centrale qu'occupent ces questions à tous les niveaux, de la conception institutionnelle, au financement et à l'exécution des programmes. Le Portugal adhère totalement à une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes pour chacune des cinq priorités en matière de consolidation

de la paix énoncées dans le rapport de 2009 du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304).

Enfin, il demeure important de réaffirmer le lien inhérent qui existe entre la paix et le développement et, dans ce contexte, nous pensons qu'il est essentiel de déployer des efforts de consolidation de la paix plus cohérents et plus intégrés, notamment en forgeant des partenariats plus solides avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Le Portugal est fermement déterminé à contribuer activement aux efforts déployés par l'ONU et à aider à ouvrir la voie à un processus de consolidation de la paix revitalisé, qui favorisera la paix et la sécurité dans toutes les régions du monde.

C'est pour nous un honneur d'avoir été élu membre du Conseil de sécurité pour la période 2011-2012, et nous tenons à assurer le Conseil que nous attacherons la plus haute importance à cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat, qui nous donne l'occasion de continuer à contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à mieux préparer l'Organisation à s'acquitter de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix internationale. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par M. Peter Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix à laquelle le Pérou a l'honneur de siéger. De même, nous nous associons à la déclaration qui sera faite par M. Abulkalam Abdul Momen, Représentant permanent du Bangladesh, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais me concentrer sur quelques points. Le plan d'action du Secrétaire général et ses rapports ultérieurs nous indiquent clairement dans quelle direction nous devons orienter notre action pour instaurer une paix durable plus rapidement et plus efficacement. Nous savons pertinemment que nous devons redoubler d'efforts et utiliser plus efficacement toutes les ressources dont nous disposons, ce qui nécessite de meilleures capacités de planification et d'intervention.

Nous devons donc, dans chaque cas, déterminer les priorités et les besoins en matière de consolidation

de la paix et mener une action simultanée dans les cinq domaines prioritaires énoncés par le Secrétaire général : la sécurité de base, y compris la justice et le respect de l'état de droit, la confiance dans le processus politique pour rétablir les fonctions gouvernementales et institutions essentielles, l'appui à la fourniture des services de base, le fonctionnement de l'administration publique et la revitalisation de l'économie. Cette analyse doit être effectuée avec la participation directe et au plus tôt des acteurs nationaux et de la Commission. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, la consolidation de la paix est avant tout une responsabilité nationale et un processus d'autonomisation nationale, et la communauté internationale doit intervenir à travers une approche stratégique, coordonnée et intégrée, en fonction des priorités nationales.

Cela met en lumière deux facteurs : la création ou le renforcement des capacités nationales et la dimension préventive. Il est essentiel de créer ou de renforcer les capacités nationales dès le déploiement initial d'une mission de l'ONU après un conflit. Il est donc important de ne pas oublier que le renforcement ou la création de capacités nationales, comme dans le cas des capacités civiles internationales, doivent avoir lieu dans le cadre d'une approche axée sur les besoins, comme l'a fait observer M. Jean-Marie Guéhenno, Président du Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner les capacités civiles internationales, lors de sa réunion avec la Commission de consolidation de la paix la semaine dernière.

Comme les cofacilitateurs l'ont noté dans leur rapport sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU (S/2010/393, annexe), le processus d'appropriation nationale est étroitement lié au renforcement horizontal et multidisciplinaire des capacités nationales pour que les pays participent pleinement aux efforts de consolidation de la paix.

L'autonomisation des femmes et la problématique hommes-femmes sont des éléments clefs de la création de capacités et du processus de consolidation de la paix, ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général. Ce n'est pas un hasard si les besoins des femmes après les conflits ressemblent, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, aux cinq « priorités récurrentes » que nous venons de mentionner. Analyser les besoins des femmes et renforcer leur participation sans exclusive au processus de consolidation de la paix nous permettront également de mieux comprendre les causes du conflit, ce qui est

utile pour la planification d'une stratégie d'intervention, la mobilisation des ressources et l'élaboration de mesures visant à renforcer la confiance des populations locales dans le processus de paix et leur adhésion à ce processus.

Par conséquent, les capacités nationales sont non seulement importantes pour assurer la transition vers la paix, mais permettent aussi d'empêcher la réapparition des conflits. Dans ce contexte, il faudra aussi accorder une attention particulière à la création d'emplois et la formation des jeunes au chômage ou sous-employés, qui représentent une réelle menace pour le processus de paix.

Nous nous devons également de mentionner les liens existant entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les processus de consolidation de la paix, en particulier pour ce qui est du rôle des femmes dans les processus de paix et dans les secteurs prioritaires. En effet, comme cela a déjà été mentionné dans cette salle, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs pour le développement contribuent certainement à asseoir les bases d'une paix durable et globale et à éviter la reprise des conflits.

Je tiens enfin à réaffirmer, dans le cadre de ce processus de consolidation de la paix, le rôle fondamental de la Commission de consolidation de la paix dans l'élaboration de stratégies régionales intégrées, y compris en matière de prévention. La Commission de consolidation de la paix doit continuer de jouer son rôle d'organe consultatif et de catalyseur au sein du système afin d'assurer la cohérence, la souplesse et l'efficacité des travaux de l'ONU dans les processus de consolidation de la paix et dans la mise en œuvre du plan d'action du Secrétaire général.

Pour terminer, je voudrais dire que mon pays appuie énergiquement le projet de déclaration présidentielle que vous avez l'intention, Monsieur le Président, de faire publier en tant que déclaration du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*): Les rapports dont nous sommes saisis (S/2010/386 et S/2010/466) montrent que l'ONU est prête à entamer la mise en œuvre concrète d'un programme d'action efficace en faveur de la consolidation de la paix. En définitive, la réussite de ces efforts dépendra de la capacité du système des Nations Unies à procéder à un

déploiement rapide et ciblé des ressources et du savoir-faire technique requis. Dans cette optique, je voudrais faire quelques brèves observations sur chacun des rapports, en commençant par le premier.

Tout d'abord, le Canada apporte son soutien au plan d'action en sept points énoncé dans le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). À l'heure où l'ONU examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, il convient en effet de saluer l'approche pragmatique, coordonnée et soutenue proposée dans le plan d'action, qui vise à répondre aux besoins des femmes et des filles après un conflit et à lever les obstacles à la participation des femmes à la consolidation de la paix. Cette approche amène les pays fournisseurs de contingents militaires et de police à prendre en compte la participation des femmes aux opérations de paix et à la formation connexe. Le plan d'action pose également des jalons concrets en vue d'accroître la participation des femmes à tous les aspects du cycle de la consolidation de la paix et de mobiliser les compétences nécessaires.

Le Canada estime en outre que l'application des indicateurs internationaux qui figurent dans la résolution 1325 (2000) – que nous invitons le Conseil de sécurité à approuver le 26 octobre – aidera au suivi des progrès de ce plan d'action. Dans le même élan, le Canada s'est réjoui d'annoncer au début du mois le lancement de son nouveau plan d'action pour l'application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Ce document guidera le Gouvernement canadien dans la mise en œuvre de ces résolutions. Il aidera également notre pays à mieux protéger et appuyer les populations touchées dans des États fragiles et des situations de conflit.

Par ailleurs, le Canada constate avec satisfaction les avancées réalisées depuis la publication du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain immédiat d'un conflit (S/2010/386). Nous nous réjouissons tout particulièrement des progrès accomplis dans le soutien apporté aux hauts responsables sur le terrain et dans le déroulement des processus de planification et d'évaluation existants. Le Canada convient également que la question des capacités continue de revêtir une importance cruciale et attend avec intérêt de connaître les recommandations importantes qui seront formulées au terme de l'examen

international des capacités civiles, auquel nous sommes heureux d'apporter un soutien financier.

Toutefois, des problèmes persistent. C'est ainsi que, malgré de nombreuses discussions, il reste encore à définir clairement les rôles et les responsabilités dans des secteurs cruciaux tels que la primauté du droit, la réforme du secteur de la sécurité ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration. De même, pour que les progrès se poursuivent, il faudra approfondir les relations entre l'ONU et la Banque mondiale.

(l'orateur poursuit en français)

Les États Membres doivent encore examiner comment accorder un financement qui soit rapide et adapté aux besoins et qui supporte le risque, après un conflit. Pour cela, l'ONU et les États Membres doivent investir dans le suivi et la mesure des résultats de nos activités de consolidation de la paix. De cette façon, nous pourrions mieux déterminer les domaines où notre action contribue le plus à promouvoir une paix durable.

Enfin, je voudrais aussi soulever un sujet lié à ce débat. Le Canada salue le rapport des cofacilitateurs sur l'Examen 2010 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU (S/2010/393, annexe). Cet examen s'avère très utile, car il permet de réaffirmer l'importance accordée à la Commission de consolidation de la paix. Il fait également ressortir la nécessité de veiller à ce que son action donne des résultats plus concrets dans les pays inscrits à son ordre du jour.

Bien que la mise en œuvre intégrale des recommandations s'inscrive dans la durée, le Canada estime cependant que l'évaluation de la Commission doit continuer à se fonder sur des critères souples, qui concordent étroitement avec les priorités nationales. Dans la foulée, il faut aussi réduire les lourdeurs administratives. Le fruit de cette réflexion se concrétisera, dans une large mesure, dans le cadre des formations pays.

À cet égard, le Canada estime que des relations plus étroites sont recommandées entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. De même, ces relations devront mieux tenir compte des attentes du Conseil de sécurité en ce qui concerne certains enjeux précis de consolidation de la paix. Il faudra aussi mieux déterminer la contribution que peut apporter la Commission.

Le renforcement des capacités, en fonction de ce concept crucial, ne fait que commencer. La consolidation de la paix évolue constamment et cette évolution a une incidence importante sur le maintien de la paix, l'instauration de la paix ainsi que le redressement rapide. Elle influe également sur la façon dont le système des Nations Unies se structure pour obtenir des résultats sur le terrain au bénéfice de toutes les populations touchées par un conflit, et pour assurer la pérennité des efforts visant à empêcher la reprise des violences.

Enfin, les rapports présentés aujourd'hui nous permettent de faire le point sur l'état de la situation et le travail qu'il reste à accomplir. Comme toujours, le Canada est prêt à apporter sa contribution à ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens tout d'abord à remercier la présidence ougandaise d'avoir organisé ce débat. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport intérimaire sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) et de son rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466).

Nous traversons actuellement une période de remise en question. Nous sommes sur le point de célébrer le dixième anniversaire de l'historique résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité au moment où certaines initiatives comme l'examen de la Commission de consolidation de la paix, la question de la participation des femmes à la consolidation de la paix et l'examen des capacités civiles et d'autres sont débattues et développées. C'est un privilège pour le Mouvement que de relever les efforts entrepris par différents acteurs dans ces processus, lesquels contribuent positivement au rétablissement durable de la paix en empêchant une reprise des conflits et en s'attachant à répondre aux véritables besoins des populations sortant d'un conflit. En outre, le Mouvement juge nécessaire que de tels processus fassent l'objet d'un examen au sein des organes principaux de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale.

Le rapport de 2009 du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit

(S/2009/304) a montré de quelle manière l'ONU et la communauté internationale pouvaient appuyer les efforts nationaux pour rétablir plus rapidement et plus efficacement une paix durable. Depuis lors, le Mouvement a continué d'assurer un suivi de ces actions en diverses occasions, en transmettant idées et commentaires reflétant les vues du Mouvement concernant ce processus.

Le Mouvement réitère sa position de principe qui est que toutes les initiatives de consolidation de la paix et la planification en la matière doivent être fondées sur les principes de l'appropriation nationale et de prévisibilité des financements et se donner comme priorité les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Le Mouvement souscrit au point de vue généralement partagé au sein de la Commission de consolidation de la paix, à savoir que la reconstruction et le relèvement économiques doivent figurer en tête des efforts consacrés à la consolidation de la paix, à la relance du développement et au relèvement après un conflit. Cela implique toutefois des efforts concertés de la part de tous les acteurs concernés tant au niveau du Siège que sur le terrain, et la mise en place de mécanismes de responsabilisation des intervenants.

Le Mouvement juge que la Commission de consolidation de la paix est l'instance idoine s'agissant d'offrir un mécanisme institutionnel intégré, cohérent et coordonné, permettant de répondre aux besoins spécifiques des pays sortant d'un conflit et d'en favoriser le relèvement, la réintégration et la reconstruction. La Commission de consolidation de la paix doit donc être au cœur des orientations politiques à donner et des stratégies à mettre en place au sein du système des Nations Unies dans le domaine des activités de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. L'ensemble des Membres de l'Organisation doivent en outre jouer un rôle de premier plan, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, dans les différents domaines d'activité de consolidation de la paix concernés, sans préjuger des fonctions et pouvoirs des autres organes principaux, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement estime que les activités de consolidation de la paix ne sauraient être considérées comme un substitut au maintien de la paix et qu'au contraire, la complémentarité entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix doit être mise à profit de façon novatrice pour prévenir toute reprise des conflits. C'est la raison pour laquelle la

planification de la consolidation de la paix et du maintien de la paix ainsi que les processus d'évaluation connexes doivent se dérouler de manière plus coordonnée et plus concertée entre les diverses parties prenantes afin que nos capacités servent au mieux les objectifs de maintien durable de la paix et de la sécurité et de développement viable dans les pays sortant d'un conflit.

Le Mouvement maintient qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans développement et sans création d'emplois, et de développement durable sans stabilité. Partant, on ne saurait trop insister l'importance des partenariats et d'un investissement rapide dans le relèvement économique des pays. La communauté internationale doit veiller à ce que des ressources prévisibles soient consacrées de manière cohérente au renforcement des capacités et aux activités de développement dans les pays sortant d'un conflit, sur la base du principe de l'appropriation nationale.

Nous avons pris note des efforts déployés par le Secrétaire général pour traiter la question du déploiement rapide des ressources dans certaines situations d'urgence, comme à Haïti, en mettant sur pied des équipes multidisciplinaires spécialistes de la planification et de l'appui aux missions. Le Mouvement exhorte le Secrétaire général à explorer, dans le cadre d'un processus transparent et ouvert à tous, les moyens de permettre la participation de l'ensemble des Membres à la mise sur pied de telles équipes multidisciplinaires, en tenant dûment compte du savoir-faire des pays fournisseurs de contingents et de forces de police en la matière.

Nous prenons également acte avec satisfaction des efforts déployés jusqu'à présent pour renforcer les capacités nationales des pays sortant d'un conflit. Il faut faire bien davantage pour instaurer une paix durable. Le Mouvement est fermement convaincu que ces initiatives doivent être complémentaires. La somme de ces efforts complémentaires de renforcement des capacités doit correspondre à l'éventail des Membres de l'Organisation et l'accent doit être particulièrement mis sur la représentation globale des pays du Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération trilatérale. Les membres de la société civile et les femmes concernés ayant l'expérience d'activités similaires d'édification de l'État doivent être associés à ces processus car leur expérience de vie et les enseignements qu'ils en ont tirés leur donnent une bonne appréhension de la réalité sur le terrain.

À cet égard, le Mouvement note avec satisfaction et salue la collaboration constatée entre les missions de maintien de la paix et les équipes de pays de l'ONU en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Libéria et ailleurs dans le domaine de l'aide à la création d'emplois dès les premiers temps du processus. Les débouchés ainsi créés ont contribué à renforcer la confiance dans le processus de paix. Le Mouvement appelle à reproduire les mêmes leçons en fonction des situations dans le cadre d'autres activités de consolidation de la paix, et souligne le rôle central de la Commission de consolidation de la paix durant les premières phases de la consolidation de la paix.

Pour en venir, maintenant, au rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2009/466), le Mouvement réitère son point de vue que ce sont les femmes et les filles qui souffrent le plus parmi les victimes d'un conflit et qui bénéficient le moins des dividendes du processus de paix. Partant, il nous incombe de lever les obstacles qui se dressent devant les femmes et les filles dans les situations d'après conflit et de renforcer leur participation effective aux processus de paix.

Le Mouvement se félicite des efforts du Secrétaire général pour élaborer un plan d'action spécifique visant à garantir une participation des femmes aux processus de consolidation de la paix, et souligne que les femmes sont des partenaires essentiels s'agissant de la consolidation des trois piliers d'une paix durable : le redressement économique, la cohésion sociale et la légitimité politique. Le Mouvement met ainsi l'accent sur la nécessité d'examiner et d'évaluer de façon ouverte, transparente et sans exclusive les recommandations et le plan d'action proposés à cet égard dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vertu de leurs mandats respectifs, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi qu'au sein de structures concernées de l'ONU, notamment la Commission de consolidation de la paix et ONU-Femmes.

Le Mouvement est bien conscient que toutes ces initiatives coïncident avec l'examen de 2010, de la Commission de consolidation de la paix, actuellement en cours. Le Mouvement a pris note du rapport des cofacilitateurs (S/2010/393). La recommandation selon laquelle il faut débattre des problèmes dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et non sélectif au sein de tous les organes pertinents, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la

paix, traduit bien les vues du Mouvement. Le Mouvement est résolument déterminé à coopérer pleinement et à participer de manière constructive à toutes futures discussions sur ce rapport.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M^{me} Anderson (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. J'ai demandé à le faire en tant que cofacilitatrice, avec mes collègues du Mexique et de l'Afrique du Sud, de l'examen de 2010 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU (S/2010/393). Je crois comprendre que le Conseil de sécurité souhaiterait adopter une résolution sur cet examen dans le courant de ce mois afin de faire coïncider cette adoption avec celle d'une résolution identique par l'Assemblée générale. Puisqu'il n'est pas envisagé de poursuivre le débat sur la consolidation de la paix au cours de ce mois, il semble qu'il s'agisse de la seule occasion pour les cofacilitateurs de prendre la parole au Conseil au sujet de cet examen.

Avant de parler de l'examen, je saisis cette occasion pour souligner que mon pays approuve vigoureusement le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466), et plus particulièrement le plan d'action en sept points qui est au cœur du rapport. Chacun des sept engagements est important en lui-même, et leur impact collectif promet d'être réellement de grande conséquence. L'analyse sur laquelle se fondent les engagements est d'une qualité impressionnante et le rapport dans son ensemble est clair et convaincant.

Comme je l'ai dit, la raison précise pour laquelle je prends la parole se rapporte à l'examen du dispositif de consolidation de la paix, que les cofacilitateurs ont présenté le 19 juillet, il y a près de trois mois. Le rapport compte une quarantaine de pages. Dans une Organisation qui ploie sous une énorme quantité de documents, les personnes réunies autour de cette table n'ont peut-être pas toutes eu le temps de lire l'intégralité du rapport. Le débat d'aujourd'hui nous offre donc la possibilité de mettre en avant des aspects particulièrement pertinents pour le Conseil de sécurité.

Pour remettre dans leur contexte mes observations sur ces aspects particuliers, il est important de nous arrêter sur la démarche adoptée pour préparer ce rapport. Comme l'a souligné mon collègue mexicain, le processus suivi a été placé sous le signe

de l'ouverture et de la consultation, tous ceux qui ont contribué à son élaboration ayant le sentiment de partager une cause commune. Cet objectif commun est simple : aider le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU à réaliser tout son potentiel afin qu'il puisse mieux s'acquitter du rôle envisagé par les dirigeants du monde lorsqu'ils se sont réunis au Sommet mondial de 2005.

En tant que cofacilitateurs, nous nous sommes constamment efforcés de rester fidèles à l'esprit de ce processus : procéder à une analyse honnête des questions et proposer des recommandations dont l'application est réalisable. Lorsque les points de vue de ceux qui ont apporté leur contribution différaient, nous avons tenté de définir des approches permettant à la fois de préserver l'unité du groupe et d'atteindre un but simple, à savoir renforcer le dispositif de consolidation de la paix. De fait, ces deux objectifs ne doivent pas être juxtaposés : le dispositif de consolidation de la paix ne sera pleinement efficace qu'avec la bonne volonté et l'appui actif de tous les Membres.

Ce n'est évidemment pas le moment d'aborder dans le détail les différents chapitres de notre rapport. Bien que les cofacilitateurs estiment que les recommandations doivent être considérées de manière globale et qu'elles forment un tout cohérent, il est selon moi important aujourd'hui de commenter avant tout le chapitre consacré aux relations stratégiques.

Nous savons tous que les relations entre les différentes institutions du système des Nations Unies peuvent être très délicates. Depuis sa création il y a cinq ans, la Commission de consolidation de la paix s'est efforcée de trouver sa place dans cette configuration tendue. La relation qu'entretiennent les deux organes qui ont présidé à sa naissance, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, n'est pas toujours simple. Toutefois, comme nous le soulignons dans notre rapport, tous deux doivent veiller à son développement. Aucune analyse honnête du mécanisme de consolidation de la paix ne peut faire l'économie d'une discussion sur la manière dont cette responsabilité est assumée.

Plusieurs paragraphes du chapitre IV de notre rapport, qui traite des relations stratégiques, sont consacrés à la relation de la Commission de consolidation de la paix avec le Conseil de sécurité. Les cofacilitateurs insistent sur la nécessité d'obtenir plus d'espace ou de le mériter. Nous y présentons les

progrès accomplis récemment mais notons aussi que les échanges restent limités et que des occasions ont été manquées. Nous faisons toutefois part de notre conviction que

« les avantages qui résulteraient d'un lien plus fort et plus organique entre le Conseil de sécurité et la Commission sont de mieux en mieux reconnus et que les conditions sont à présent réunies pour créer une dynamique nouvelle entre un Conseil plus ouvert et une Commission plus efficace ». (*S/2010/393, annexe, par. 107*)

Les passages relatifs au maintien et à la consolidation de la paix, figurant dans le même chapitre, méritent également, selon moi, une lecture attentive. Les cofacilitateurs reconnaissent clairement les droits et les responsabilités que la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité en matière de mandats de maintien de la paix. Compte tenu de ces prérogatives, nous soulignons dans le rapport que si la Commission se montrait plus efficace, elle pourrait apporter une réelle valeur ajoutée aux délibérations du Conseil aux différentes phases de l'élaboration et du renouvellement d'un mandat, et au moment de réfléchir au retrait des opérations. Dans cette même partie du rapport, notre préoccupation est de dissiper tout risque que se crée un cercle vicieux. Nous voulons faire en sorte que la Commission de consolidation de la paix formule des avis plus précis et que le Conseil de sécurité comprenne que ses délibérations pourraient être plus fructueuses s'il consultait ces avis de manière plus structurée.

Comme dans d'autres sections du rapport, les brèves recommandations formulées à la fin du chapitre IV correspondent à la précédente analyse.

Notre devoir en tant que cofacilitateurs était d'élaborer, à partir des consultations que nous avons effectuées, un rapport honnête, équilibré et dont les recommandations peuvent être appliquées. Il revient bien entendu aux membres du Conseil de décider d'appliquer nos recommandations et à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, de manière concomitante, d'adopter une résolution formulée de la façon qu'ils jugeront la plus appropriée. Les cofacilitateurs ne se placent pas en position de demandeurs. Notre rôle à ce stade est de fournir des éclaircissements et des encouragements.

J'ai axé mes propos sur ces observations car, en dépit des nombreuses réactions très positives suscitées par le rapport, certains milieux réagissent vivement aux

passages du rapport traitant des relations du Conseil de sécurité avec la Commission de consolidation de la paix. Il serait extrêmement regrettable que la vision présentée soit réduite et que le sentiment de partager une cause commune qui a présidé tout au long de ce processus s'estompe maintenant. Nous poursuivons tous le même objectif : renforcer la consolidation de la paix. Cette tâche est considérable et complexe et globalement, nous pouvons mieux faire. Nous avons maintenant l'occasion de prendre des mesures réelles et concrètes.

J'espère que le désir de construire prévaudra et que l'action qui sera menée dans le prolongement de l'examen du dispositif de consolidation de la paix sera résolue, déterminée et sans idées préconçues.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) : Ma délégation voudrait vous féliciter pour votre accession à la présidence des travaux du Conseil de sécurité et remercier le Secrétaire général pour sa présentation et le Président de la Commission de la paix pour son exposé. Bien entendu, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés, mais je voudrais ajouter quelques considérations particulières.

La transformation des conflits impose à l'ONU une révision continue de son *modus operandi* en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en raison de la complexité et du caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix. Le Royaume du Maroc souligne la nécessité de rehausser le rôle de la Commission de consolidation de la paix, un organe important, afin de lui permettre d'assurer l'efficacité structurelle, organisationnelle et opérationnelle, y compris en ce qui concerne le financement du Fonds pour la consolidation de la paix.

Mon pays prend note avec intérêt du contenu du rapport des cofacilitateurs sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU (S/2010/393, annexe). Les recommandations qui y sont contenues méritent une attention soutenue, notamment celles relatives à la coordination entre acteurs locaux et nationaux, au renforcement quantitatif et qualitatif des effectifs du Bureau d'appui à la consolidation de la paix au sein du Secrétariat et à la création d'une nouvelle dynamique de coopération entre le Conseil et la Commission.

La consolidation de la paix ne saurait connaître le succès escompté sans l'implication active des pays hôtes dès le déploiement des opérations de maintien de la paix. En outre, l'expérience acquise par la Commission de consolidation de la paix montre que toute œuvre de consolidation de la paix ne peut connaître le succès escompté sans l'inclusion d'activités socioéconomiques telles que la revitalisation économique, l'emploi des jeunes, le développement de l'infrastructure et la fourniture des services essentiels. Comme d'autres délégations l'ont fait avant moi, je voudrais souligner la nécessité de l'avènement d'une logique de partenariat dans la consolidation de la paix entre le pays hôte, l'ONU, les pays fournisseurs de contingents et les bailleurs de fonds.

À ce sujet, nous saluons les mesures prises par le Secrétariat en vue de s'investir dans un partenariat agissant avec la Banque mondiale dans le domaine de la consolidation de la paix. Nous estimons cependant que des consultations à intervalles réguliers entre la Banque mondiale, la Commission de consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département des opérations de maintien de la paix permettraient à l'ONU d'ajuster les stratégies mises en œuvre dans les pays qui sortent d'un conflit.

La consolidation de la paix étant par excellence un exercice plus civil que militaire, il est fondamental, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386), d'assurer la formation des capacités civiles nécessaires dans des fonctions spécialisées et spécifiques telles que la médiation, la réforme de la justice et la réforme du secteur de la sécurité.

En outre, la consolidation de la paix ne saurait être effective sans l'implication active et agissante des femmes dans leur société. Nous appuyons à cet égard les sept axes du plan d'action proposé dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/466). Nous estimons, à titre complémentaire, qu'une plus grande implication des femmes dans la vie politique, les processus de médiation, et la planification des activités sensibles favoriseraient une paix durable. Nous sommes convaincus que la nouvelle structure dirigée par M^{me} Michelle Bachelet apportera elle aussi une contribution substantielle et précieuse à cet objectif.

On ne le dira jamais assez : les défis attendants à la consolidation de la paix sont insignifiants en comparaison des coûts des conflits, et ils ne sauraient être relevés sans l'appui politique, moral et financier des États, notamment des États voisins qui doivent avant tout se conformer aux impératifs du bon voisinage et du règlement pacifique des différends, condition *sine qua non* pour la promotion de relations amicales et l'instauration et la consolidation de la paix et de la sécurité régionales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pedro Serrano, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me laisser prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) et son rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466) signalent les mesures importantes qui ont été prises pour améliorer l'intervention de la communauté internationale dans les situations d'après conflit en vue de réaliser une paix durable. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour examiner la façon dont nous pouvons continuer à aller de l'avant.

Un financement prévisible et opportun qui tienne compte des priorités nationales en matière de consolidation de la paix, le déploiement rapide d'experts civils de haut niveau chargés d'aider à renforcer les capacités nationales, et des partenariats solides avec les institutions financières internationales et les acteurs régionaux sont quelques-uns des domaines où il reste encore beaucoup à faire.

L'ONU ne peut pas, à elle seule, réaliser ces objectifs. L'Union européenne est plus que disposée à offrir son aide et à œuvrer de concert avec le système des Nations Unies. Le déploiement d'experts civils internationaux est l'un des domaines où l'Union européenne joue déjà un rôle significatif. Ces 10 dernières années, les aspects civils de la politique de défense et de sécurité européenne et la gestion des

crises ont enregistré une croissance exponentielle. L'Union européenne a actuellement neuf missions civiles qui comprennent environ 2 000 personnes actuellement déployées dans huit théâtres d'opération différents. Nous attendons avec intérêt le résultat de l'examen des capacités civiles internationales au début de l'année prochaine, et nous attendons en particulier de savoir comment nous pourrions élargir et accroître l'équipe d'experts en faisant participer le monde du Sud.

Dans le même ordre d'idées, les bilans communs, la planification et les stratégies sont également d'une importance primordiale. Depuis le début de 2007, la Commission européenne, l'ONU et la Banque mondiale œuvrent de concert pour mettre en place un programme de coopération sur l'évaluation des besoins au lendemain d'une crise en cas de catastrophes naturelles et de situations de conflit. Ce partenariat tripartite a joué un rôle central dans des situations difficiles récentes, comme en Haïti et au Pakistan.

L'Union européenne se félicite du rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). Alors que nous marquons ce mois-ci le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, nous devons redoubler d'efforts pour accroître la participation des femmes à toutes les phases et à tous les niveaux des processus de paix et des efforts de consolidation de la paix. Les trois piliers d'une paix durable – relèvement économique, cohésion sociale et légitimité politique – ne pourront prendre corps sans la participation active des femmes. Mais selon les chiffres de l'ONU, moins de 6 % des personnes chargées officiellement de négocier la paix sont des femmes. Le plan d'action présenté dans le rapport du Secrétaire général avance des propositions utiles et pratiques sur la façon de relever les défis actuels, et nous attendons avec intérêt que cela soit fait de façon appropriée.

L'Union européenne a élaboré une stratégie globale en vue de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et, en juillet de cette année, le Conseil de l'Union européenne a adopté des indicateurs afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de nos engagements. Cette stratégie globale est complétée par le plan d'action pour promouvoir l'égalité des sexes dans la coopération pour le développement, laquelle engage notamment l'Union européenne à promouvoir le renforcement des capacités dans les États fragiles dans l'optique de la

mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

Je voudrais passer maintenant à la dernière phase du processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix de 2010. L'Union européenne a été dès le départ un partisan énergique de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU et a œuvré sans relâche au sein des formations pays. Ces derniers mois, l'Union européenne s'est également fermement engagée à ce que l'examen de la Commission de consolidation de la paix de 2010 soit couronné de succès. L'Union européenne se félicite du travail extraordinaire réalisé par les cofacilitateurs, et nous attendons avec intérêt l'adoption d'une résolution appropriée à une date ultérieure.

L'inclusion très récente du Libéria – où se trouve une importante mission de maintien de la paix – dans l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix sera l'occasion d'appliquer plusieurs recommandations figurant dans le rapport et d'illustrer la valeur ajoutée de la Commission en renforçant les liens et la cohérence entre les activités de maintien et de consolidation de la paix. À cet égard, nous nous réjouissons de la détermination du Conseil de renforcer l'interaction avec la Commission de consolidation de la paix et de faire une plus grande utilisation de son rôle consultatif, tel que réaffirmé dans la déclaration présidentielle qui doit être adoptée aujourd'hui.

L'Union européenne est également convaincue que la Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer pour appuyer les deux rapports dont nous sommes saisis aujourd'hui et, ce faisant, améliorer l'efficacité des efforts de consolidation de la paix de l'ONU.

Enfin, les derniers rapports du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et la participation des femmes à la consolidation de la paix, ainsi que l'examen de la Commission de consolidation de la paix, ont tous généré une volonté politique renouvelée de s'attacher collectivement à améliorer l'assistance fournie aux pays sortant d'un conflit.

Notre devoir désormais est de changer la situation sur le terrain. L'Union européenne est prête à assumer ses responsabilités et à aider l'ONU dans cette tâche.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serrano pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

M. Cervenka (République tchèque) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit sans réserve à la déclaration qui vient d'être faite au nom de l'Union européenne.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat. Nous apprécions au plus haut point les efforts déployés par votre pays pour promouvoir la consolidation de la paix après les conflits. Le débat ministériel tenu en juillet 2009 sur votre initiative (voir S/PV.6165), ainsi que le présent suivi, illustrent l'attachement de l'Ouganda à la consolidation de la paix.

Je saisis cette occasion pour rappeler que la République tchèque partage pleinement votre évaluation de l'importance d'une consolidation rapide de la paix après un conflit. L'expérience de la dernière décennie indique clairement que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne suffisent pas, à elles seules, pour empêcher les pays de retomber dans le cercle vicieux de nouveaux conflits. Le maintien de la paix doit être accompagné d'efforts de consolidation de la paix dès les premières phases du déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies. La nature des conflits récents a changé et l'ONU doit s'y adapter. Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) et son rapport intérimaire du mois de juillet (S/2010/386) indiquent clairement que ce fait est bien connu.

La République tchèque accorde une grande attention aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, organe de l'ONU qui aide les efforts de consolidation de la paix des pays. Le processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix de cette année a été l'occasion pour nous de faire le bilan des résultats obtenus et de formuler des recommandations pour l'amélioration de ses futurs travaux.

Nous nous réjouissons qu'en quatre ans d'existence, la Commission de consolidation de la paix a établi des relations de travail très fructueuses avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Mais des améliorations sont encore possibles. L'examen des méthodes de travail de la Commission, telles qu'énoncées dans les résolutions qui l'ont créée, montre qu'elle n'a pas encore commencé à formuler les critères de sortie pour son désengagement.

D'autre part, il convient d'approfondir la coopération avec le Conseil de sécurité. Selon son mandat, la Commission de consolidation de la paix doit conseiller le Conseil non seulement au sujet des pays inscrits à son ordre du jour, mais également s'agissant des pays où une opération de maintien de la paix est prévue, ainsi que des pays où une opération est en phase de retrait.

Dans cet esprit, nous saluons la décision d'inscrire le Libéria à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Pour la première fois, un pays où une vaste opération de maintien de la paix est en cours a été inscrit à l'ordre du jour de la Commission. Cela permettra à la Commission de relever de nouveaux défis et d'acquérir une nouvelle expérience.

Tout est considéré comme prioritaire dans un pays sortant d'un conflit. Aider un tel pays dans sa grande entreprise de consolidation de la paix exige de faire appel à une large gamme d'experts dans différents domaines, de couvrir des questions allant de la réforme du secteur de la sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, du rétablissement des principales fonctions régaliennes et du renforcement de l'administration, des systèmes de santé et d'éducation à l'échelle nationale à la relance de l'économie. Dans ces circonstances, il est impossible de fournir les services spécialisés nécessaires sans faire appel aux capacités civiles. Nous devons donc améliorer le processus d'identification, de déploiement et de recrutement des experts civils. Il est indispensable de coopérer étroitement avec les organisations non gouvernementales.

Tout en saluant le deuxième rapport du Secrétaire général, dont nous sommes saisis aujourd'hui, sur la participation des femmes à la consolidation de la paix, ma délégation tient à souligner l'attention accordée au rôle des femmes dans la consolidation de la paix. Les femmes représentent plus de la moitié de la population active et jouent un rôle important dans les activités de consolidation de la paix. Sans la participation active des femmes, les initiatives de consolidation de la paix ne pourraient aboutir, comme l'ont souligné de nombreuses délégations. Nous approuvons donc le plan d'action en sept points qui figure dans le rapport du Secrétaire général.

Pour terminer, je tiens à souligner combien il importe qu'une coopération étroite s'établisse entre tous les acteurs du maintien de la paix, y compris

toutes les composantes du système des Nations Unies, les institutions financières, les organisations régionales et sous-régionales et les donateurs. Nous sommes convaincus que l'ONU doit jouer un rôle directeur dans le cadre de ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux autres délégations pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous vous remercions d'avoir organisé cet important débat et nous remercions le Secrétaire général pour ses rapports sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) et la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466).

Nous remercions également le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Wittig, de leurs exposés. Ce débat arrive à un moment crucial pour la consolidation de la paix, comme le montre la place centrale qu'a pris le sujet dans le débat international, y compris l'examen de la Commission de consolidation de la paix (S/2010/393, annexe).

Malgré la multiplicité des efforts déployés par l'ONU et les autres intervenants dans le domaine de la consolidation de la paix, il semble, comme le montre le rapport du Secrétaire général, que nous ayons accompli des progrès conséquents. Il reste cependant beaucoup à faire. Les pays qui sortent d'un conflit sont confrontés à une multitude de problèmes et ont besoin de l'aide internationale. Cependant, ces pays doivent pouvoir définir les priorités qui pourraient permettre d'ancrer la paix et d'en récolter les dividendes. En bref, c'est sur l'appropriation nationale que doivent se fonder toutes les activités de consolidation de la paix.

Le rapport du Secrétaire général révèle que certaines questions ont été réglées en ce qui concerne la direction et la responsabilisation, car ces éléments sont liés à la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous notons avec plaisir que l'on s'est efforcé de combler les lacunes de la direction des missions, en particulier en Haïti, en Somalie, au Tchad, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan.

Le développement ne peut avoir lieu en l'absence de paix, et inversement. Ils se renforcent mutuellement

et les actions en leur faveur doivent être menées de front. À cet égard, nous estimons que les cadres stratégiques intégrés doivent être globaux, cohérents et, plus important encore, adaptés au contexte dans lequel ils sont appliqués.

L'Afrique du Sud appuie sans réserve l'appel au renforcement de la collaboration, de la coordination et de l'interaction entre les différents acteurs, notamment les institutions financières internationales, le secteur privé, les communautés locales, les organisations régionales, l'ONU, les donateurs et les autorités nationales pour répondre aux priorités nationales au lendemain d'un conflit. À cet égard, le développement des capacités civiles doit jouer un rôle prépondérant pour appuyer et développer des initiatives indispensables à la consolidation de la paix après un conflit, notamment s'agissant du renforcement de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité. Nous appelons la communauté des donateurs à aligner ses financements et ses programmes sur les programmes de relèvement économique et social des gouvernements pour garantir la durabilité et de meilleure coordination et efficacité.

Nous soulignons à nouveau qu'il importe de renforcer les capacités locales et de proposer des formations afin de renforcer les capacités qui existent déjà au niveau national, car dans la plupart des cas, elles sont prêtes, disponibles et veulent participer activement à la reconstruction de leur pays.

À cet égard, il demeure essentiel d'assurer en temps voulu un financement prévisible pour réaliser les objectifs de la consolidation de la paix. Cela exigera en effet des ressources supérieures à la capacité de financement du Fonds pour la consolidation de la paix. L'ONU doit donc envisager des moyens novateurs de financer les programmes et les activités de consolidation de la paix. Nous devons continuer à envisager de recourir aux contributions comme moyen de lancer les activités de consolidation de la paix en tant que missions de transition entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

En outre, à la lumière du débat en cours concernant le lien entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, l'Afrique du Sud réaffirme que certains éléments de la consolidation de la paix doivent être intégrés aux mandats de maintien de la paix. Nous nous félicitons que s'agissant de la Commission de consolidation de la paix, le Conseil ait exprimé sa volonté « de recourir davantage à son rôle

consultatif », comme l'énonce le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis. L'examen de la Commission a créé une impulsion politique considérable qu'il convient de préserver et d'inscrire dans la durée.

Nous saluons les progrès accomplis par la Commission en ce qui concerne le renforcement de son partenariat avec les institutions financières internationales et les organisations régionales, et notamment ses efforts pour institutionnaliser sa relation avec l'Union africaine. L'ONU bénéficiera de cette interaction étroite avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine, dans le cadre des activités de prévention, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix. En fait, il est généralement reconnu que les pays qui sont les plus proches des pays sortant d'un conflit ont une meilleure connaissance de la situation dans ces pays.

Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix. Les femmes peuvent jouer un rôle important en tant qu'agents du changement, et l'Afrique du Sud a toujours considéré la participation des femmes dans les situations de sortie de conflit comme essentielle au rétablissement de la paix. À cette fin, l'adoption de la résolution 1325 (2000), que nous commémorerons dans le courant du mois, procédait de la nécessité de faire participer pleinement les femmes aux activités de promotion de la paix et de leur faire jouer un rôle central dans la reconstruction et le développement de leurs pays au lendemain de conflits. Nous restons convaincus qu'il est indispensable de donner aux femmes les moyens leur permettant de jouer un rôle efficace et visible dans la gestion des activités de consolidation de la paix et de participer pleinement aux processus de développement dans leur pays.

Pour terminer, nous nous félicitons de l'adoption du projet de déclaration présidentielle sur la consolidation de la paix après les conflits et nous soulignons à nouveau que l'Afrique du Sud reste attachée aux efforts que déploie l'ONU aux fins du rétablissement d'une paix durable. L'Afrique du Sud continuera de travailler main dans la main avec la communauté internationale pour empêcher l'éclatement de conflits là où il n'y en a jamais eu, trouver des solutions durables là où ils persistent et consolider la paix lorsque les conflits ouverts ont cessé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Andrabi (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Représentant permanent de mon pays. Monsieur le Président, la délégation pakistanaise tient à vous remercier d'avoir organisé le présent débat et à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Nous remercions également le Secrétaire général et l'Ambassadeur Peter Wittig (Allemagne) de leurs importants exposés. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté les rapports dont nous débattons aujourd'hui (S/2010/386 et S/2010/466). Les rapports enrichissent le débat en cours sur la consolidation de la paix et améliorent notre intervention collective en matière de consolidation de la paix.

Le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain des conflits est un ajout significatif à son précédent, publié en juillet 2009 (S/2009/304). Dans le premier rapport, le Secrétaire général exposait dans ses grandes lignes un programme de mesures cohérentes, efficaces et prévisibles visant à répondre aux besoins de consolidation de la paix des pays sortant d'un conflit. Le présent rapport note les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce programme. Dans ce contexte, nous relevons le rôle positif que joue le Groupe directeur pour une action intégrée, qui est composé de responsables de la paix et de la sécurité, des affaires humanitaires et de développement dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Groupe peut accroître la capacité de réponse du Secrétariat aux besoins en matière de consolidation de la paix.

L'amélioration parallèle de la coopération entre le Siège et l'équipe de pays ainsi que le renforcement du bureau du Coordonnateur résident sont également essentiels. Dans le même temps, il importerait également de clarifier les liens qui existent entre la consolidation de la paix et les stratégies de développement socioéconomique proposées par le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres donateurs multilatéraux.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que les domaines prioritaires de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit sont les bases de la sûreté et de la sécurité, le soutien aux processus politiques, la prestation de services de base, le rétablissement des principales fonctions régaliennes

et la relance de l'économie. Nous pensons que le développement de la capacité nationale demeurera la pierre angulaire de tous les efforts de consolidation de la paix. Les réformes du secteur de la sécurité ainsi que le renforcement de la capacité nationale à gérer les conflits intercommunautaires comblent les lacunes qui empêchent un pays d'instaurer une paix durable. Cependant, pour réussir, toutes les initiatives de consolidation de la paix doivent être axées sur les populations eu égard aux besoins spécifiques ou aux circonstances endémiques dans une situation d'après conflit.

Concernant la dimension humaine de la consolidation de la paix, le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix est à la fois sincère et objectif. Le rapport propose un plan d'action en sept points qui intègre la problématique hommes-femmes dans les efforts de consolidation de la paix.

Nous estimons que l'instauration de la paix durable après un conflit demeurera un objectif hors de portée si l'on n'améliore pas les conditions des femmes et d'autres segments vulnérables de la société. Pour assurer un relèvement économique à long terme et la cohésion sociale, l'accès des femmes à la santé, à l'éducation et à la création d'entreprise est essentiel. La participation des femmes à la médiation et à la formulation des politiques dans le cadre des divers efforts de consolidation de la paix peut être un multiplicateur de forces. Toutefois, le mérite, les contextes institutionnels généraux et le strict professionnalisme devraient continuer à être pris en compte.

Le défi de la consolidation de la paix est compliqué par le risque avéré de la reprise du conflit. Ces difficultés peuvent se gérer grâce à une évaluation et une planification mieux coordonnées des activités de consolidation de la paix et de maintien de la paix, lorsque les deux processus doivent être expressément définis comme étant complémentaires. Cela est particulièrement important compte tenu du fait que les objectifs de consolidation de la paix à long terme sont à présent intégrés dans au moins 10 des 16 missions de maintien de la paix. Ce chevauchement ne doit pas occulter la spécificité de chacun des concepts de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix ne peuvent aller de pair que grâce à l'interaction dynamique de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des

institutions financières internationales, des pays fournisseurs de contingents et des services compétents du Secrétariat de l'ONU.

La Commission de consolidation de la paix, de par sa composition particulière et son mandat spécifique, joue un rôle crucial dans l'architecture de la consolidation de la paix. Les succès obtenus par la Commission de consolidation de la paix pendant les cinq premières années de son existence ne sauraient être minimisés. Son fonctionnement s'améliorera à mesure que le discours mondial sur la consolidation de la paix évoluera et que notre action collective comptera sur davantage de ressources. Il est par conséquent important de ne pas toucher à la composition et à la structure de la Commission de consolidation de la paix. Toute modification de sa composition, en particulier s'agissant de la représentation des pays fournisseurs de contingents, serait inacceptable car elle ne ferait qu'affaiblir les liens institutionnels et d'autres liens importants entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

Je voudrais, pour terminer, rappeler qu'il n'existe pas de formule magique pour accélérer l'instauration de conditions propices à la consolidation de la paix. Ces conditions – à savoir, la sécurité et la stabilité politique – ne peuvent perdurer que si le but de nos efforts collectifs de consolidation de la paix est de gagner la paix, et non pas de la mériter ou de l'imposer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Égypte.

M^{me} Gendi (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le pays frère de l'Ouganda d'avoir organisé cet important débat sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Je prends en outre note avec satisfaction du rapport (S/2010/386) du Secrétaire général sur l'action de l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment des recommandations et propositions importantes qu'il contient.

Ces dernières années, l'ONU a développé et renforcé ses efforts de consolidation de la paix dans les situations d'après conflit grâce à un système intégré établi par l'Assemblée générale à cette fin. Entre-temps, la communauté internationale a pris conscience de l'importance de la décision prise lors du Sommet mondial de 2005 de créer la Commission de consolidation de la paix qui, grâce aux résultats qu'elle a obtenus au cours de ses cinq années de

fonctionnement, a contribué de manière notable à la consolidation de la paix, parallèlement aux efforts déployés par le Secrétaire général pour solliciter un appui international.

À cet égard, l'Égypte a appuyé les efforts de consolidation de la paix de l'ONU par le biais de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix. Les activités de la Commission deviennent de plus en plus importantes en raison du savoir-faire qu'elle a acquis et des enseignements qu'elle a tirés au cours des années. Elle joue en outre un rôle crucial dans la coordination des efforts internationaux pour empêcher les pays sortant d'un conflit d'y replonger.

La consolidation de la paix est devenu un processus pluridimensionnel, aux priorités diverses qui se complètent les unes les autres pour renforcer la stabilité, la paix, la sécurité et le développement durable global. Il faut pour cela réaliser des progrès équilibrés et simultanés dans tous les domaines au cas par cas. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige que l'on accorde une attention particulière aux dimensions à la fois militaires et sociales de la réforme du secteur de la sécurité, et que l'on garantisse le succès des programmes de désarmement et de démobilisation pour les anciens combattants grâce à la création d'un cadre de développement qui répond aux besoins socioéconomiques de base et aux besoins en matière de sécurité indispensables à la réintégration réussie des ex-combattants dans leurs communautés. La présence de nombreux facteurs garantissant la durabilité de la paix s'impose également, y compris un dialogue national global, la justice sociale, l'impartialité et l'indépendance de la justice et l'état de droit, ainsi que le lancement d'un processus global de développement socioéconomique.

Récemment et de plus en plus, des voix se sont élevées en faveur d'une mise en route simultanée des processus de maintien de la paix et de consolidation de la paix. L'Égypte pense que ces vues méritent d'être examinées avec soin et en détail. Nous reconnaissons qu'il est important de renforcer, dans un cadre de prise en main nationale, les capacités nationales des gouvernements dans les pays sortant d'un conflit, jetant ainsi les bases du lancement d'un processus de consolidation de la paix, qui donnera au Gouvernement les moyens nécessaires pour assumer ses responsabilités dans les secteurs de la sécurité et de la

défense et entamer un processus global de développement.

De même, il faut accorder l'attention voulue au chevauchement entre le processus de consolidation de la paix et le lancement d'un cadre de développement durable dans les pays qui sortent d'un conflit. Parler simplement des efforts visant à jeter les bases d'une bonne gouvernance, à renforcer l'état de droit et à appliquer les principes de la démocratie et de la justice ne va pas conduire à leur concrétisation dans des communautés où sévissent la pauvreté, les maladies, la faim et l'absence de conditions de vie décentes, problèmes que les objectifs de développement arrêtés au niveau international visent à résoudre.

Il importe donc au plus haut point de lancer le processus de consolidation de la paix au bon moment, afin de faire en sorte que soit menée à bien la mise en place, pendant les premières étapes du règlement du conflit – qui pourraient coïncider avec les opérations de maintien de la paix –, de piliers politiques, économiques et sociaux indispensables pour des stratégies globales de développement, appuyées par des ressources financières prévisibles et durables fournies en temps voulu. Il importe également de coopérer pleinement avec les parties prenantes nationales en créant des conditions favorables et en introduisant des mesures d'incitation qui permettront de démarrer un processus global de consolidation de la paix dans le pays en question, créant ainsi les conditions propices à une réduction des effectifs d'une opération de maintien de la paix.

À cet égard, nous attendons avec intérêt la fin de l'examen des capacités civiles internationales. Celui-ci devrait prendre en compte la nécessité de fournir les fonds nécessaires pour le recrutement des hauts fonctionnaires civils internationaux, sans porter préjudice aux ressources financières disponibles réservées aux opérations de maintien de la paix. Il devrait également prendre en considération les besoins et les particularités des États et des communautés dans lesquels ce personnel sera déployé, afin d'appuyer les efforts visant à renforcer les capacités institutionnelles et humaines. Cet examen devrait aussi tenir compte de la nécessité de développer davantage les cadres de coopération entre les entités des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les institutions des pays du Sud qui ont accumulé l'expérience nécessaire en matière de maintien de la paix, que ce soit dans le pays concerné ou une région

spécifique, afin de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans ce domaine.

Par ailleurs, le succès de tout processus de consolidation de la paix dépend aussi de sa capacité à assurer l'égalité des sexes dans les sphères socioéconomique et politique. Il importe que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité examinent et analysent le rapport du Secrétaire général (S/2010/466) sur la participation des femmes à la consolidation de la paix et les sept engagements sur lesquels repose le plan d'action proposé. Nous devons nous attacher à mettre des connaissances spécialisées à la disposition des pays du Sud, en vue d'exploiter à fond les capacités humaines et institutionnelles pertinentes, pour veiller à ce que le plan d'action soit mis en œuvre et pleinement promu par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), récemment créée par l'Assemblée générale.

À cet égard, il convient de renforcer les capacités de la Commission de consolidation de la paix pour qu'elle soit à même de remplir sa mission avec compétence et efficacité. Nous sommes convaincus que cela peut se faire au moyen de l'examen, par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, des moyens de mettre en œuvre les recommandations et les propositions contenues dans le rapport des cofacilitateurs du processus d'examen de la Commission, en coordination avec les grands fournisseurs de contingents et de ressources financières.

Une consolidation de la paix réussie exige la mise en place rapide d'un mécanisme de contrôle et de suivi afin de veiller à ce que les acteurs nationaux et internationaux honorent leurs engagements financiers, ce qui est nécessaire pour exécuter les programmes prioritaires de consolidation de la paix et assurer la cohérence entre les mécanismes de financement internationaux – en veillant avant tout à ce que l'action du Fonds pour la consolidation de la paix soit conforme aux priorités nationales de consolidation de la paix des pays concernés. Nous avons également besoin de méthodes financières innovantes pour renforcer les ressources de ces mécanismes, en particulier le Fonds pour la consolidation de la paix. À cet égard, la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, l'Égypte a proposé d'organiser une conférence annuelle des donateurs au Fonds pour la consolidation de la paix, du même ordre que la conférence annuelle des donateurs au Fonds central

d'intervention pour les urgences humanitaires, et ce, dans le but d'assurer des financements supplémentaires pour les activités futures de consolidation de la paix. Nous espérons que cette proposition sera appuyée par tous les États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Rose (Australie) (*parle en anglais*) : Tout au long de cette année, il y a eu au sein de diverses instances beaucoup de débats sur l'importance de la consolidation de la paix. Les États Membres ont procédé à un examen de la Commission de consolidation de la paix et nous félicitons l'Irlande, le Mexique et l'Afrique du Sud de leurs efforts en la matière. La Commission de consolidation de la paix s'est penchée activement aussi bien sur des défis relatifs à la consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour que sur d'autres questions plus larges et plus générales, y compris ses relations avec les institutions financières internationales et les organisations régionales.

Le groupe g7+ des États fragiles et le Dialogue international sur la consolidation de la paix et la reconstruction de l'État ont contribué, notamment en marge du sommet que l'Assemblée générale a consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement le mois dernier, à mettre en exergue les incidences néfastes des conflits, de la fragilité des États et de la violence armée sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – un point dont nous espérons voir réaffirmer avec la publication du *Rapport sur le développement dans le monde* en 2011.

Il est important de noter que le Conseil de sécurité s'est aussi penché activement sur ces questions, en examinant les stratégies de transition et de retrait des opérations de maintien de la paix en février (voir S/PV. 6270); à travers le débat organisé par le Japon sur la consolidation de la paix après les conflits en avril (voir S/PV. 6299); et plus récemment, d'une façon plus globale, dans le cadre du sommet organisé par la présidence turque le mois dernier (voir S/PV. 6389). Le débat d'aujourd'hui s'inscrit utilement dans le prolongement de ces échanges de vues. Il rassemble des éléments d'action qui, pris ensemble, devraient permettre à l'ONU de mieux répondre aux besoins des communautés touchées par les conflits.

Le premier de ces éléments est le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386). Nous nous

félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d'action ambitieux défini dans le rapport de 2009 du Secrétaire général (S/2009/304), et nous nous réjouissons de ce que le rapport de cette année reconnaît en toute honnêteté que dans certains domaines, il reste encore beaucoup à faire.

Nous demandons instamment que ce travail soit poursuivi en priorité, en particulier pour ce qui est de clarifier les rôles et les attributions des différents acteurs dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit, et de renforcer les relations avec la Banque mondiale. Selon ce que nous avons compris, le message central de ce rapport est que la consolidation de la paix est un effort collectif qui exige une démarche cohérente, systématique et intégrée, non seulement de la part des Nations Unies, mais de l'ensemble de la communauté internationale. Nous souscrivons à ce message.

Le deuxième élément que nous examinons aujourd'hui est le récent rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). Non seulement il faut défendre les droits des femmes dans des situations de conflit, mais celles-ci doivent également être en mesure de participer pleinement et efficacement à tous les aspects de la prévention et du règlement de conflits, ainsi qu'aux activités de consolidation de la paix, si nous voulons instaurer une paix durable. Nous nous félicitons du plan d'action détaillé figurant dans le rapport du Secrétaire général. Sa mise en œuvre contribuera largement à la réalisation de ces objectifs.

Je voudrais également saisir cette occasion pour aborder une question connexe, qui est en cours d'examen au Conseil de sécurité, à savoir le rapport des cofacilitateurs sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/393, annexe). Dans ce rapport, les cofacilitateurs formulent une série de recommandations adressées à un large éventail d'acteurs. Si ces recommandations sont mises en œuvre, on disposerait d'une commission de consolidation de la paix mieux adaptée, plus souple, plus autonome et mieux comprise. Un tel résultat est dans l'intérêt de tous les États Membres.

Le rapport souligne, sans surprise – mais cela présente un intérêt particulier pour les travaux du Conseil – que la consolidation de la paix doit être envisagée dès le début d'une mission de maintien de la paix. Le Conseil a insisté sur ce point à maintes

reprises, y compris très récemment, à la fin du sommet du Conseil de sécurité en septembre (voir S/PV.6389). Cela exige qu'une multitude de voix – dans les domaines de la politique, de l'humanitaire, du développement et de la sécurité – s'expriment lors des processus de définition des mandats et d'examen des missions. Une relation plus étroite et plus organique entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix pendant toute la période où le Conseil demeure saisi d'une situation permettrait à ces voix de s'exprimer. Cela aiderait aussi à créer le nouvel état d'esprit préconisé dans le rapport pour diminuer la prépondérance actuelle du maintien de la paix. Celui-ci devrait être partie intégrante d'un effort élargi de consolidation de la paix et de stabilisation plutôt qu'être considéré comme une fin en soi.

Ces trois rapports exigent qu'on leur prête une attention particulière. Associés au rapport très attendu sur l'examen des capacités civiles, ils pourraient transformer la manière dont l'Organisation des Nations Unies mène ses opérations de paix. Le Conseil doit être félicité pour avoir braqué les projecteurs sur ce sujet et pour avoir fait avancer nombre de ces processus. Il lui incombe désormais de ne pas relâcher son attention sur ces questions et de veiller à ce que les bonnes idées qui émaillent ces rapports trouvent une application concrète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Je voudrais pour commencer remercier la présidence ougandaise et le Conseil d'avoir examiné ces questions ensemble; je remercie également les précédents orateurs pour les exposés entendus ce matin. Le Conseil dispose ainsi d'une excellente occasion de débattre de façon très complète de la consolidation de la paix.

Dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386), le Secrétaire général dresse la liste d'objectifs ambitieux mais cruciaux à atteindre pour que l'ONU améliore l'efficacité de son appui aux pays relevant d'un conflit. Nous accueillons très favorablement son rapport intérimaire, ainsi que les mesures prises jusqu'à présent pour sa mise en œuvre. Nous félicitons par ailleurs le Secrétaire général pour son plan d'action

stratégique sur la participation des femmes à la consolidation de la paix. Les pays nordiques appuient pleinement ses recommandations claires et son approche détaillée, et sont tout disposés à agir pour concrétiser ces mesures.

Les pays nordiques estiment que les recommandations suivantes méritent une attention toute particulière : premièrement, une participation largement ouverte, clef d'une paix durable et légitime; deuxièmement, un financement suffisant et opportun des besoins des hommes comme des femmes après les conflits; et troisièmement, une amélioration de la réponse apportée par le système dans son ensemble au lendemain d'un conflit.

Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, la reconstruction après un conflit offre une occasion de créer un cercle vertueux, à commencer par des processus de paix plus largement ouverts. Le rapport met également en exergue le lien entre la participation des femmes et la question plus vaste de l'égalité des sexes. Les femmes doivent participer à toutes les étapes des processus de paix et aux institutions de gouvernance à l'issue des conflits. Si les acteurs externes ne peuvent pas dicter la composition des délégations chargées des négociations, il est toutefois possible de faire beaucoup. Les médiateurs pour la paix et leurs équipes de soutien peuvent veiller à ce que des compétences suffisantes en matière de problématique hommes-femmes soient mises à la disposition des parties; ils peuvent également organiser des consultations parallèles avec des groupes de femmes si ces derniers ne disposent pas d'un siège à la table des négociations.

Des mesures spécifiques pourraient également être nécessaires pour appuyer la représentation des femmes dans les institutions de gouvernance créées après un conflit. L'Organisation des Nations Unies agit souvent en qualité de conseiller pour les décisions cruciales, telles que la composition des assemblées constituantes ou le choix du système électoral, y compris s'agissant des possibilités de quotas ou de traitement préférentiel. Nous estimons que ces mesures peuvent être efficaces et justifiées pour garantir plus de légitimité aux institutions d'État, ce qui se traduirait par une paix plus durable.

Un financement opportun, souple et prévisible est nécessaire à la réussite de l'édification d'un État après un conflit. Des mesures ont été prises ces 12 derniers mois pour définir le Fonds pour la consolidation de la

paix conformément au nouveau cahier des charges. Un travail considérable a également été entrepris dans le cadre du Réseau international pour les conflits et les situations de fragilité de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La réussite de ce travail difficile dépendra toutefois de la coopération des donateurs, des pays partenaires, de l'ONU et d'autres organisations et fonds internationaux.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir fait en sorte que le système des Nations Unies s'engage à veiller à ce qu'au moins 15 % des fonds gérés par l'ONU destinés à la consolidation de la paix soient consacrés à des projets visant principalement à répondre aux besoins spécifiques des femmes, à promouvoir l'égalité des sexes ou à autonomiser les femmes. En tant que donateurs, nous sommes heureux de voir que le Fonds pour la consolidation de la paix utilise déjà un marqueur politique égalité homme-femme et que le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement a déjà dépassé l'objectif de 15 %. Cela étant, dans tous les fonds d'affectation spéciale à donateurs multiples pour les situations d'après conflit, ce pourcentage est très inférieur. Nous encourageons l'ONU à œuvrer à la réalisation de cet objectif de 15 %.

Un mécanisme cohérent de réaction rapide exige des attributions clairement définies et des partenariats forts de la part de l'ONU et des autres acteurs internationaux. De nombreux progrès ont été accomplis dans les secteurs de la direction des opérations et de la responsabilité, ainsi que dans l'élaboration d'outils pour les cadres stratégiques intégrés. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont requis, notamment s'agissant des partenariats avec les institutions financières internationales.

L'examen en cours des capacités civiles est une composante clef de la réforme de l'appui accordé par l'ONU aux pays qui sortent d'un conflit. Nous sommes encouragés par l'ampleur et la profondeur de cet examen et attendons avec intérêt le rapport à venir. Les recommandations auxquelles cet examen aboutira sont nécessaires pour veiller à ce que la communauté internationale puisse déployer au moment opportun l'appui et les compétences qui conviennent. Les pays nordiques restent résolus à faire en sorte que cet examen soit un succès.

Le plan d'action du Secrétaire général pour assurer la participation des femmes aux efforts de

consolidation de la paix offre un bon exemple de stratégie s'appliquant à l'ensemble du système. Nous saluons la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et félicitons Michelle Bachelet de sa nomination en tant que Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive. Nous assurons M^{me} Bachelet de notre plein appui et espérons que l'ONU-Femmes jouera un rôle moteur dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité. La collaboration entière de tous les acteurs pertinents de l'ONU, comme le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des activités de développement, sera fondamentale pour assurer la mise en œuvre d'une approche à l'échelle du système.

Enfin, je voudrais pour conclure saluer l'excellent travail des trois facilitateurs qui ont procédé à l'examen cette année du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Les consultations ont montré que nous n'étions peut-être pas allés aussi loin que nous l'espérions. Néanmoins, la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont dans une certaine mesure aidé à combler ce que le Secrétaire général avait en 2005 qualifié de « faille énorme » dans la machinerie des Nations Unies. Nous prenons note avec satisfaction du rapport des facilitateurs (S/2010/393, annexe) et nous espérons vivement voir le Secrétaire général continuer à mener d'une main ferme la réforme des processus de consolidation de la paix.

Les pays nordiques tiennent à saisir cette occasion pour mettre en lumière les observations du rapport selon lesquelles il est possible de créer une nouvelle dynamique entre un Conseil de sécurité plus ouvert et une Commission de consolidation de la paix plus performante. Nous appuyons en particulier la recommandation selon laquelle le Conseil serait aidé dans ses délibérations sur l'établissement de mandats de maintien de la paix s'il connaissait très tôt l'avis de la Commission de consolidation de la paix, ou s'il la consultait quand vient l'heure du renouvellement ou du retrait.

Nous nous réjouissons à la perspective de débattre plus en détail du rapport à l'avenir et assurons le Conseil que les pays nordiques demeureront des partenaires fermement résolus à faire de la Commission et du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU une réussite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Bairagi (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous remercier sincèrement d'avoir organisé la présente réunion qui vient à point nommé. Je remercie également le Secrétaire général de nous avoir présenté ses rapports complets sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) et sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466).

Consolider la paix est loin de se résumer à rétablir ou à maintenir la paix. C'est une tâche multiforme et de longue haleine, qui nécessite une appropriation et une participation nationales et un appui international coordonné, cohérent et intégré. Renforcer les capacités nationales pour qu'elles prennent en charge la gouvernance et les activités de développement est indispensable à la consolidation de la paix. La consolidation de la paix se situe à l'intersection de la sécurité et du développement, et ces deux aspects doivent se conjuguer pour que la paix soit durable dans les pays sortant d'un conflit. Il importe donc que nous examinions ces deux aspects clairement et de manière cohérente.

Les solutions toutes faites ne conviennent pas à la consolidation de la paix. La communauté internationale doit tenir compte des dimensions socioculturelles, économiques et politiques avec beaucoup de lucidité pour garantir le succès des activités.

La poursuite d'un dialogue politique entre les parties prenantes; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; la réforme du secteur de la sécurité; les réformes législatives et le renforcement des institutions chargées de la gouvernance font partie du processus de transformation.

Le groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix a dans une de ses recommandations insisté sur le fait qu'il était extrêmement important de mettre en œuvre des projets à effet rapide. Ils sont en effet indispensables pour faire bénéficier concrètement les populations touchées par un conflit des dividendes de la paix. Les jeunes sans emploi au lendemain du conflit sont une source importante de troubles et de violences. Le chômage des jeunes, les emplois générateurs de revenus dans le milieu rural et les services essentiels

doivent mobiliser en priorité l'attention. On contribuera ainsi grandement à créer un environnement propice à une paix et à une croissance économique durables.

Les efforts déployés par le pays concerné et par la communauté internationale immédiatement après la fin du conflit doivent garantir un appui prévisible dans les domaines essentiels de la consolidation de la paix, à savoir la sécurité et la sûreté, l'appui au processus politique, la fourniture de services essentiels, le rétablissement des fonctions fondamentales du Gouvernement et la revitalisation de l'économie. Un bon équilibre entre ces domaines est nécessaire pour stabiliser rapidement la situation.

L'ONU n'est pas le seul acteur dans le domaine de la consolidation de la paix. Les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, les organisations régionales et les organisations de la société civile, ont un rôle important à jouer dans leurs domaines respectifs. Pour renforcer la coordination entre l'ONU et la Banque mondiale, ma délégation appuie l'appel lancé en faveur de la création d'un mécanisme permettant de tenir des consultations régulières, au niveau des sièges, sur les pays en crise ou sortant d'une crise d'intérêt commun et ce, en s'appuyant sur l'Accord-cadre de partenariat de 2008.

Les femmes ne devraient pas être les victimes des conflits, avec tous les traumatismes psychosociaux et la stigmatisation qu'ils causent. Elles sont des artisans de la paix et le socle de la cohésion sociale et de la viabilité à long terme de la paix. Elles font partie intégrante de la reconstruction et du relèvement d'un pays. L'adoption des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) n'a pas seulement mobilisé tous les États Membres pour qu'ils agissent de concert pour protéger les femmes et les enfants contre la violence pendant les conflits, elle a également mis en exergue le rôle des femmes en tant qu'artisans de la paix et agents de consolidation de la paix.

Le rapport du Secrétaire général confère, à juste titre, aux femmes un rôle de partenaires dans l'édification des trois fondements d'une paix durable : reprise économique, cohésion sociale et légitimité politique. Nous sommes favorables à ce que les femmes jouent un rôle accru en matière de consolidation de la paix, y compris la promotion de l'égalité des sexes au sein des activités de l'ONU. Des dispositions législatives garantissant la représentation des femmes dans les organes politiques, l'intégration

d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes, l'action positive et des programmes ciblés participent à des mesures essentielles pour que les femmes occupent une position de premier plan dans tous les domaines de la vie.

Le processus d'examen de 2010 de la Commission de consolidation de la paix a donné l'occasion d'inciter tous les États Membres et les autres parties prenantes concernées à faire sérieusement le point des réalisations de l'ONU en matière de participation à la consolidation de la paix et des obstacles rencontrés par l'Organisation. Le moment est venu de redoubler d'efforts pour rendre le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU plus efficace et efficient afin de répondre aux aspirations de paix, de stabilité et de croissance économique soutenue des populations touchées par les conflits. Elles ont besoin d'une attention constante à cet égard et d'un appui accru pour stabiliser la situation et faire en sorte que la paix soit durable.

Nous pensons que le Conseil de sécurité doit consulter la Commission de consolidation de la paix chaque fois qu'il examine la situation d'un pays concerné par la consolidation de la paix. Ayant présidé nous aussi à la naissance de la Commission de consolidation de la paix, nous avons également appelé au renforcement de la coordination avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. De même, nous demandons que les activités de consolidation de la paix soient très tôt intégrées aux opérations de maintien de la paix afin que les efforts initiaux de la consolidation de la paix aident à stabiliser la situation le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la tenue du présent débat sur le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) et sur le rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). Nous remercions également le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté ce matin et de la déclaration instructive faite par le Président de la Commission de la consolidation de la paix, l'Ambassadeur Wittig.

Ce débat est particulièrement opportun, en raison notamment de l'examen de la Commission de consolidation de la paix, qui doit être mené à bien rapidement maintenant que les facilitateurs désignés

par le Conseil et le Président de l'Assemblée générale ont achevé leur excellent travail. C'est, en outre, ce mois-ci, le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui est à l'origine du rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix.

Je voudrais m'attarder sur le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix et sur son plan d'action en sept points, qui place les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes et insiste sur leur pleine participation au processus de consolidation de la paix dès le départ. Comme l'indique le rapport, la collaboration des femmes est indispensable pour poser les fondements des trois piliers d'une paix durable : reprise économique, cohésion sociale et légitimité politique. Un travail concerté entre la Commission de consolidation de la paix et ONU-Femmes nous paraît essentiel.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, le processus de consolidation de la paix est l'occasion de mieux reconstruire un pays dans tous ses aspects, la condition de la femme, son statut juridique, et son accès à l'emploi et à la justice étant parmi les plus importants d'entre eux. Ce dernier point – l'accès à la justice – revêt une grande importance car les femmes sont les principales victimes des conflits. L'accès des femmes à la justice est fondamental puisqu'il permettra d'accroître leur confiance dans l'État et dans les processus politiques de leur pays.

Le Chili se félicite de ce que le plan de consolidation de la paix en sept points proposé intègre une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. Pour que ce plan soit couronné de succès, il doit y avoir une bonne coordination entre les divers organismes des Nations Unies et entre le système et d'autres partenaires extérieurs, notamment les institutions financières, qui prennent part au processus de consolidation de la paix. L'appel pour que les femmes soient plus nombreuses à occuper des postes de direction, à être nommées et élues est particulièrement pertinent.

Enfin, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait proposé des mesures spécifiques pour veiller à ce que les recommandations figurant dans le rapport soient mises en œuvre sur le terrain grâce à la participation des femmes dans les programmes concernant le développement, les infrastructures et

l'emploi, ainsi que dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

En ce qui concerne le rapport intérimaire sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, le Chili se félicite des progrès accomplis depuis la présentation du rapport de 2009 (S/2009/304). Le Chili convient avec le Secrétaire général que, si la consolidation de la paix incombe avant tout à chaque État, la communauté internationale et l'ONU ont un rôle critique à jouer pour soutenir l'action menée par chaque État. C'est un signe non seulement de solidarité, mais aussi de la nécessité d'un soutien mutuel imposé par le village planétaire.

Les éléments mentionnés par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir une direction efficace, la coordination et la responsabilité sont importants, tout comme l'est également l'expérience de l'ONU en Haïti avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à laquelle le Chili participe.

Le Chili se félicite de la création du Groupe directeur pour une action intégrée qui appuie les missions sur le terrain d'une manière globale. Il met aussi l'accent sur la coordination avec les organisations régionales, que nous estimons fondamentale et qui permet une utilisation plus rationnelle des ressources internationales. Je note également plus particulièrement l'accent mis sur le développement des capacités nationales des États sortant d'un conflit. Cela est indispensable pour que les autorités nationales prennent en main le processus, pour le renforcement des institutions démocratiques et le développement économique et social.

En ce qui concerne l'examen international des capacités civiles qui est en cours et qui part de la prémisse que l'on peut déployer des équipes d'experts internationaux, le Chili attend avec intérêt la publication de ce rapport, et souligne que cela est important pour sa participation aux activités de la Commission de consolidation de la paix. Le Chili est confiant que de nombreux États Membres participeront activement à ces équipes.

À cet égard, je tiens à souligner l'importance de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud. Mais nous nous heurtons très souvent à des difficultés s'agissant de leur financement intégral. La participation des pays développés est fondamentale à cette fin et le Chili préconise la coopération triangulaire.

Pour terminer, le Chili partage les préoccupations du Secrétaire général quant au financement adéquat du Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier en cette période difficile pour nous tous. À cet égard, le Chili réaffirme son attachement à la consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante de la Thaïlande.

M^{me} Chaimongkol (Thaïlande) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat qui tombe à point nommé. La Thaïlande tient à féliciter le Secrétaire général de ses excellents rapports sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) et sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). La délégation thaïlandaise tient également à s'associer à la déclaration faite par le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Thaïlande tient à saisir cette occasion pour mettre l'accent sur certains aspects de la consolidation de la paix qui sont, à notre avis, indispensables pour son succès et propices à la participation des femmes au processus.

Même si les sociétés émergent d'un conflit peuvent avoir besoin et dépendre, au moins dans un premier temps, de l'aide de la communauté internationale, la promotion de l'appropriation nationale est indispensable à la réussite de la consolidation de la paix. Les institutions chargées de la gouvernance et les mécanismes opérationnels doivent être développés non seulement pour se conformer aux normes internationales, mais aussi pour refléter les besoins locaux et les conditions locales. Par ailleurs, il faut renforcer les capacités nationales dès le début du processus pour assurer la prospérité, ainsi que la viabilité de la paix et de la sécurité.

Pour que la paix et la sécurité soient durables, il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit. Cela signifie souvent que les sociétés sortant d'un conflit doivent prendre conscience de leur destinée commune et de leurs valeurs communes. C'est une tâche qu'il est préférable de laisser aux dirigeants nationaux, même si la communauté internationale, autant que faire se peut, devrait l'encourager.

Un appui national et international prévisible, opportun et suffisant est également indispensable à la réussite du processus de consolidation de la paix. À cet

égard, la Thaïlande se félicite de l'examen en cours de la capacité civile internationale. Cet examen devrait permettre de renforcer considérablement les capacités nationales et internationales qui demeurent très insuffisantes, contribuant ainsi à une transition sans heurt du conflit au rétablissement de la paix, au maintien de la paix, à la consolidation de la paix et au développement. La Thaïlande salue également les efforts du Secrétaire général visant à renforcer les capacités civiles dans les pays du Sud et parmi les femmes.

La Thaïlande est fermement convaincue que la participation des femmes à tous les aspects du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix et du développement contribuera grandement à la paix et à la sécurité durables, sur le long terme, des sociétés sortant d'un conflit. Comme c'est en général les hommes qui participent aux conflits, il importe d'encourager le rôle des femmes afin d'aider à stabiliser la situation après un conflit et à restaurer le tissu social. À cet égard, la Thaïlande se félicite du plan d'action du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix qu'elle considère comme mesure concrète qui permettra d'autonomiser les femmes dans les sociétés émergentes d'un conflit.

La consolidation de la paix est une tâche complexe et multiforme. Notre mandat de membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix touchant à sa fin, la Thaïlande espère avoir quelque peu contribué aux travaux de la Commission et qu'elle aura contribué à la mise en place d'une approche efficace, flexible et globale des difficultés en matière de consolidation de la paix dans des situations postconflituelles dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Viločić (Croatie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration de l'Union européenne, que nous appuyons fermement. Mais, compte tenu de l'importance particulière de ce débat opportun et on ne peut plus pertinent, je tiens à faire quelques observations à titre national.

Le monde contemporain évolue dans un environnement international dont la rapide mutation s'accompagne sans cesse de nouveaux problèmes sur le plan de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, la consolidation de la paix, un effort visant à renforcer et à consolider la paix dans les pays au

lendemain d'un conflit, est un outil important dont dispose l'ONU pour faire face à ces problèmes et c'est, dans le même temps, une de ses fonctions principales. Il est manifeste, et pas seulement dans ce débat, qu'un large appui transrégional à une consolidation de la paix renforcée est en train de gagner du terrain, non seulement parmi les gouvernements, mais aussi parmi les organisations internationales et la société civile.

Nous remercions le Secrétaire général de la description détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan d'action énoncé dans le rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, publié il y a un an (S/2009/304). Nous trouvons particulièrement utiles les divers exemples tirés du terrain qui ont permis de rendre le rapport plus clair. De même, nous nous félicitons de la publication du rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466) et de la présentation du plan d'action stratégique en sept points proposant des suggestions pratiques et nécessaires pour une participation plus active des femmes dans les processus de consolidation de la paix, que nous appuyons de tout cœur.

Dans le même temps, la Croatie se félicite de l'excellent rapport sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/393, annexe) présenté par les trois cofacilitateurs. Le rapport nous aide véritablement à mieux comprendre la question complexe qu'est la consolidation de la paix et nous conforte dans notre conviction qu'il est urgent d'agir dans ce domaine.

Sur cette base, la Croatie appuie vigoureusement la poursuite du renforcement des opérations de consolidation de la paix grâce à la mise en œuvre de l'ambitieux plan d'action du Secrétaire général et à un examen minutieux des demandes, propositions et recommandations contenues dans son dernier rapport. En même temps, nous appelons à un examen approprié et à une application efficace des nombreuses recommandations précieuses figurant dans le rapport des trois cofacilitateurs (S/2010/393, annexe). Nous sommes convaincus que l'heure est venue d'instaurer un nouvel équilibre au sein du dispositif de paix de l'ONU.

Si je ne devais relever que deux des éléments les plus importants que nous percevons comme des conditions indispensables à la réussite de toute initiative de consolidation de la paix, ce serait certainement, d'abord l'appropriation nationale et,

ensuite, une action pluridimensionnelle prévisible et soutenue de la part de la communauté internationale, qui tiendrait impérativement compte des considérations régionales.

Nous sommes profondément convaincus que la consolidation de la paix doit s'appuyer sur des priorités nationales clairement définies, mais, elle doit tout autant aboutir à la pleine remise sur pied et au renforcement des institutions, des capacités et des compétences nationales. Nous nous félicitons particulièrement, à cet égard, des efforts en cours au sein de l'ONU pour mieux renforcer et mieux intégrer les capacités nationales, notamment la capacité de gérer les conflits.

La consolidation de la paix est un effort complexe de longue haleine qui conjugue développement, paix et sécurité et droits de l'homme, reflétant leur imbrication et leur nature complémentaire. Comme cela a été répété à maintes reprises, il ne saurait y avoir de développement sans une sécurité véritable et inversement, ou, comme nous le rappelle le rapport des cofacilitateurs, « les conflits demeurent le principal obstacle au développement » (*S/2010/393, annexe, par. 3*). De même, il ne saurait y avoir de respect réel ni de protection des droits de l'homme et de la dignité humaine dans les conditions d'insécurité, d'hostilité et de brutalité qui règnent dans le monde en développement.

Avec toutes ces considérations à l'esprit, il est évident que seule une action nationale et internationale coordonnée, cohérente, durable et mutuellement responsable, englobant de manière judicieuse la sécurité, les droits de l'homme et le développement pourra porter ses fruits. À cet égard, la Croatie se félicite particulièrement des nouvelles directives applicables à l'échelle du système de préparation à des missions intégrées, qui définissent des normes en matière de planification et de stratégies intégrées applicables sur le terrain. Nous accueillons aussi avec satisfaction l'évaluation des besoins dans les situations postconflituelles adoptée par le Groupe des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et l'Union européenne.

Partant du postulat que le renforcement des capacités nationales est la priorité absolue de la consolidation de la paix, nous appuyons vigoureusement la création du Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner la capacité civile internationale afin d'améliorer la disponibilité, la

déployabilité, la cohérence et le caractère approprié des capacités civiles sur la base d'une évaluation des capacités existantes.

L'interdépendance qui caractérise le monde d'aujourd'hui – où, d'une part, les crises nationales se transforment facilement en problèmes mondiaux et, d'autre part, les problèmes mondiaux pénètrent inévitablement les frontières nationales – requiert une attention accrue aux considérations régionales qui doivent être intégrées à l'ensemble des efforts de consolidation de la paix. Dans ce contexte, la Croatie estime qu'il est absolument indispensable d'améliorer et d'approfondir davantage la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales, et de veiller à ce que l'action des différentes entités des Nations Unies opérationnelles dans des régions données soit bien adaptée.

En relativement peu de temps, la Croatie est passée du statut de pays récipiendaire à celui de pays donateur. Nous partageons aujourd'hui nos connaissances et notre expérience avec les pays de notre région, mais aussi avec d'autres pays en crise, où notre expérience d'édification de l'État au lendemain d'un conflit est particulièrement utile. En conséquence, la Croatie concourt au développement de la société civile, à la réconciliation et à la reconstruction après un conflit, ainsi qu'à la mise en place de capacités administratives opérationnelles dans le domaine social.

Enfin, je voudrais indiquer qu'en tant que cofondateur du Fonds pour la consolidation de la paix, la Croatie a pleinement conscience du rôle essentiel que joue le financement en temps utile et durable de la consolidation de la paix en tant qu'investissement. À cet égard, elle appuie fermement les nouvelles structures simplifiées du Fonds et ses efforts pour introduire des plans de financement prévisibles, souples et suffisants, grâce à des mandats et des directives révisés. Dans ce contexte, nous nous félicitons du renforcement d'un partenariat stratégique entre l'ONU et la Banque mondiale et nous attendons avec grand intérêt la publication du rapport 2011 de la Banque mondiale sur les conflits, la sécurité et le développement.

Je voudrais terminer en disant que la Croatie – œuvrant de concert avec l'ensemble des autres États Membres et avec l'ONU dans son ensemble, et mue par le même enthousiasme et le même esprit qui caractérisaient nos ambitions il y a cinq ans – est prête à assumer sa part de responsabilité dans le nouveau

du dispositif de consolidation de la paix et la pleine mise en œuvre de ses fonctions principales.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur le sujet du débat d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil des précieuses contributions qu'ils ont apportées à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité

souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2010/20.

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 55.